

COMMERCE DE SERVICES DANS LA SADC

# GUIDE DES AFFAIRES

*Découvrez les services que vous pouvez échanger dans les secteurs de la communication, de la construction, de l'énergie, de la finance, du tourisme et des transports dans la région.*





**Guide de la SADC sur le commerce des services - 2022**

**Éditeur**

Secrétariat de la SADC

ISBN: 978-99968-919-4-6

Le Guide de la SADC sur le commerce des services - 2020 a été élaboré avec le soutien du projet de coopération- CESARE du Secrétariat de la SADC et de la Coopération allemande, mis en œuvre par la GIZ et la GFA. Pour plus d'informations, visitez le site <https://www.giz.de/en/worldwide/15987.html>.

### **Éditeur**

Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)

Plot 54385 New CBD

Private Bag 0095 Gaborone, BOTSWANA

Website: [www.sadc.int](http://www.sadc.int)

Twitter: [@sadc\\_news](https://twitter.com/sadc_news) | Facebook: [sadc.int](https://www.facebook.com/sadc.int) | YouTube: [youtube.com/sadc.int](https://www.youtube.com/sadc.int)

**Clause de non-responsabilité:** Les informations contenues dans ce guide d'entreprise sont présentées à titre d'information générale. Tous les efforts ont été déployés pour présenter les engagements de libéralisation des États membres dans les six secteurs prioritaires dans un langage simple et adapté aux entreprises. Les utilisateurs sont encouragés à consulter les listes originales des engagements des États parties disponibles sur [www.tis.sadc.int](http://www.tis.sadc.int) qui fournit des détails spécifiques tels que présentés par les États parties.

© Aucun extrait du présent document ne peut être reproduite, stockée dans un système électronique d'extraction, ni transmise, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, ni par aucun procédé, sans le consentement écrit préalable du Secrétariat de la SADC.

Le Protocole de la SADC sur le commerce des services prévoit une libéralisation progressive du commerce des services par la suppression des barrières commerciales et des mesures discriminatoires entre les États membres. Il prévoit des cycles successifs de négociations sur des listes d'engagements spécifiques, au cours desquels les États membres précisent les conditions garantissant l'accès au marché et le traitement national. Le premier cycle, qui couvrait six secteurs prioritaires, à savoir les services de communication, de construction, les services relatifs à l'énergie, les services financiers, le tourisme et les transports, a démarré en 2012 et s'est achevé en juillet 2019. Le présent Guide des affaires explique aux parties prenantes les résultats du premier cycle de négociations et ce qu'ils signifient en termes d'opportunités pour accroître le commerce des services dans la région de la SADC.



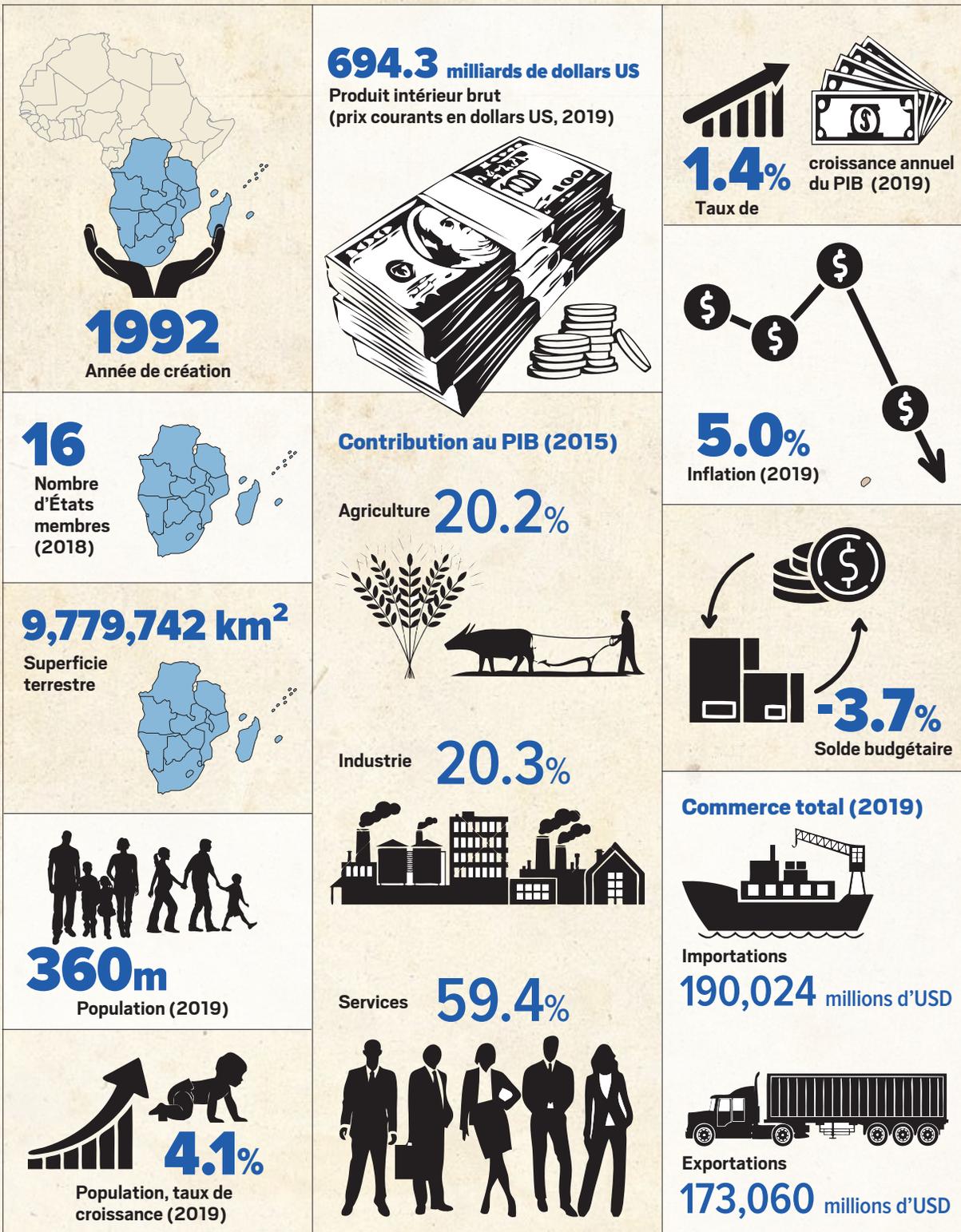
TABLE DES

# MATIÈRES

<b>DONNÉES CLÉS</b>	<b>8</b>
<b>PRÉFACE</b>	<b>10</b>
<b>« COMMERCE DES SERVICES » ET AFFAIRES</b>	<b>11</b>
Les 4 modes de commerce des services	13
Protocole de la SADC sur le commerce des services	14
Que dit le Protocole ?	15
Qui peut être un prestataire de services de la SADC ?	15
En quoi consiste un engagement spécifique ?	16
Est-ce que toutes les entreprises opérant dans les États membres de la SADC peuvent bénéficier des avantages du protocole ?	17
Mouvement des personnes	18
<b>RÉSULTATS DU 1ER CYCLE DE NÉGOCIATIONS PAR SECTEUR</b>	<b>19</b>
Services de communication	20
Services de construction	22
Services relatifs à l'énergie	22
Services financiers	23
Services du tourisme	24
Services de transport	25
<b>OPPORTUNITÉS COMMERCIALES DÉCOULANT DES NÉGOCIATIONS DU PREMIER CYCLE</b>	<b>26</b>
Botswana	27
République démocratique du Congo	31
Eswatini	35
Lesotho	39
Madagascar	43
Malawi	46
Maurice	49
Mozambique	53
Namibie	56
Seychelles	60
Afrique du Sud	64
République-Unie de Tanzanie	68
Zambie	72
Zimbabwe	75

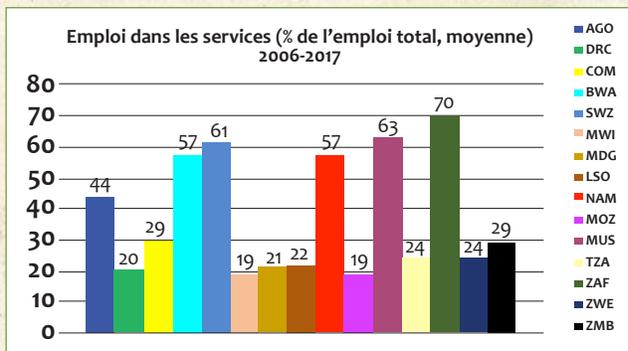
# DONNÉES CLÉS

## La SADC en bref

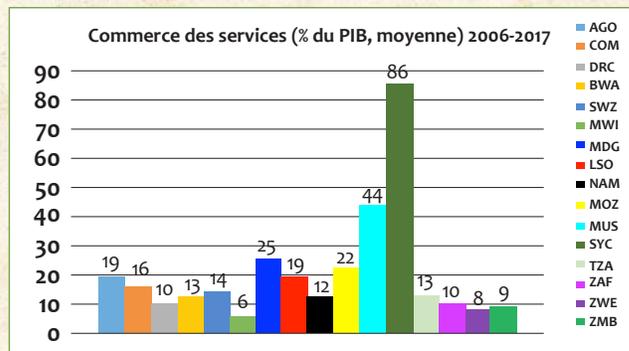


Source: Secrétariat de la SADC

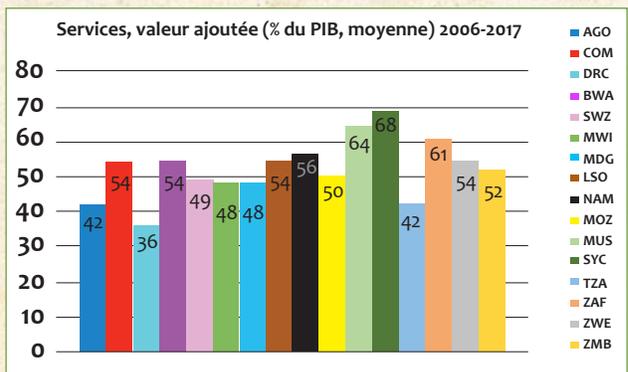
## Rôle du commerce des services dans la SADC



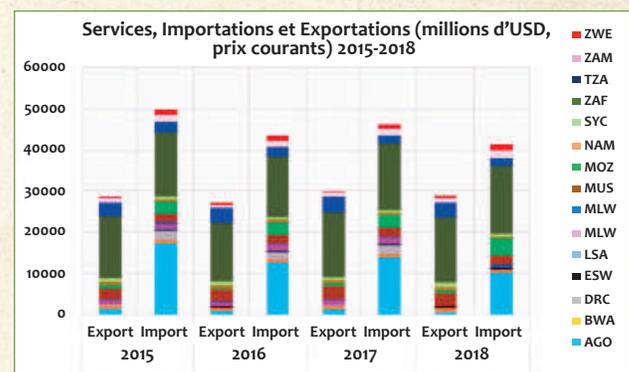
Source: Base de données des Indicateurs du développement dans le monde (WDI)



Source : Base de données WDI



Source: Base de données WDI



Source: Base de données CNUCEDStat



# PRÉFACE

Le traité de la SADC (1992), consolidé par des amendements en 2015, accorde la priorité à l'intégration régionale en tant que pilier de la croissance économique et du développement socio-économique durables et équitables des populations d'Afrique australe. L'article 5(2)(d) du Traité prévoit l'élimination progressive des obstacles à la libre circulation des capitaux et de la main-d'œuvre, des biens et services, ainsi que des personnes dans la région.

Le programme d'intégration, tel que stipulé à l'article 21 du traité, accorde la priorité aux domaines de coopération qui comprennent notamment les infrastructures et les services, le commerce, l'industrie, les finances, les investissements et les mines, le développement social et humain, les programmes spéciaux, etc.

L'article 22 du traité prévoit la conclusion de protocoles, le cas échéant, dans les domaines de la coopération, précisant les objectifs et la portée de la coopération et de l'intégration, ainsi que le mécanisme institutionnel permettant d'atteindre ces objectifs.

En 2000, les États membres de la SADC ont adopté le plan d'action de Maseru, qui décrit le programme d'intégration régionale de la SADC, y compris le programme de libéralisation du commerce des services prévu à l'article 26 du protocole sur le commerce, en donnant la priorité à six secteurs de services, à savoir la communication, la construction, l'énergie, les finances, le tourisme ainsi que les transports.

Le protocole de la SADC sur le commerce des services, qui a été élaboré conformément à l'article 22 du traité de la SADC, est entré en vigueur en janvier 2022. Il a défini les règles commerciales générales régissant le commerce des services entre les États membres. Le Protocole a pour objectif principal de libéraliser progressivement le commerce intra-régional des services, par l'élimination des barrières commerciales dans les secteurs des services, dans l'intérêt mutuel de tous les États membres de la SADC, et de créer à terme un marché unique du commerce des services.

Le protocole exige des États membres qu'ils veillent à la non-discrimination et au traitement équitable des services et des prestataires de services, ainsi qu'à une réglementation transparente et à la reconnaissance mutuelle des qualifications universitaires et professionnelles des prestataires de services des États membres. Il prévoit également des cycles de négociations

successifs au cours desquels les États membres prennent des engagements spécifiques afin d'ouvrir leurs marchés de services tels qu'ils sont définis dans la liste d'engagements des États membres.

La liste d'engagements indique les types de services qui peuvent être fournis sur le territoire d'un État membre de la SADC par un fournisseur d'un autre État membre. L'État membre fixera également les conditions, le cas échéant, dans lesquelles ces services et les prestataires de services pourraient pénétrer sur son marché et la manière dont les services de la SADC seront traités par rapport aux services et aux prestataires de services nationaux.

Le premier cycle de négociations dans les six (6) secteurs prioritaires a débuté en avril 2012 et s'est conclu en juillet 2019 avec l'adoption des listes d'engagements finales des États membres par le Comité des ministres chargés du commerce.

Ce guide d'affaires explique, à toutes les parties prenantes, le rôle du protocole de la SADC sur le commerce des services, leurs droits et obligations, et les résultats du premier cycle de négociations. Il présente les opportunités commerciales permettant d'accroître le commerce des services dans la région de la SADC, conformément aux engagements des États membres dans les six (6) secteurs couverts par le premier cycle de négociations.

La mise en œuvre du protocole et des engagements des États membres profitera à l'ensemble des parties prenantes en favorisant la concurrence commerciale et en améliorant la disponibilité de services de qualité pour la communauté de la SADC.

Enfin, permettez-moi de remercier tous les États membres de la SADC pour leur soutien et leurs contributions à cette publication. Je tiens à remercier nos principaux partenaires, l'Union européenne, qui a financé le projet REIS, et le gouvernement allemand, par le biais du projet de coopération GIZ/CESARE, qui a fourni un soutien technique au cours du premier cycle de négociations sur le commerce des services de la SADC et de la préparation de cette publication.



Elias M. Magosi  
Secrétaire exécutif

# LE COMMERCE DES SERVICES “EST AU SERVICE” DES ENTREPRISES

**A**dmettons que vous soyez un entrepreneur souhaitant lancer une usine de textile dans la région de la SADC. Pour vous y prendre, vous devrez faire appel à un large éventail de services afin de pouvoir monter votre entreprise. Par exemple, vous devrez peut-être contracter un prêt bancaire (services bancaires), déplacer certains cadres ou employés clés dans le pays d'accueil (déplacement temporaire de personnes), engager un architecte pour concevoir l'usine (services d'architecture), une société de livraison pour transporter les matériaux (services de transport), un commerce des services fait référence à la l'électricité et l'eau, installer des moyens de communication (téléphones, Internet et adresse postale) pour communiquer avec les clients

et les fournisseurs (services de communication), souscrire une assurance contre l'incendie et le vol (services d'assurance), et une société de nettoyage et de gestion des déchets (services environnementaux). Si l'un de ces services devait provenir d'un pays autre que celui où vous souhaitez implanter votre usine, sa fourniture serait considérée comme un commerce de services. Par conséquent, le ingénieur pour installer les machines (services d'ingénierie, services d'entretien et de réparation), une société de publicité pour commercialiser ses conceptions (services de publicité), des fournisseurs de services publics pour vente et à l'achat de produits immatériels et cette transaction a lieu entre des résidents et des non-résidents d'un pays donné.

**Le commerce des services s'entend de** la vente et à l'achat de produits immatériels entre des résidents et des non-résidents d'un pays donné.



L'Organisation mondiale du commerce (OMC) classe les services en 12 grands secteurs, chacun d'entre eux se subdivisant en plusieurs sous-secteurs. Par exemple, le secteur des services financiers comprend les services d'assurance et les services bancaires. Une explication détaillée de chaque sous-secteur est, dans la plupart des cas, tirée d'une référence à la Classification centrale des produits (CPC) des Nations Unies (ONU) (version provisoire).

## Les secteurs des services : De quoi s'agit-il ?



### 1. SERVICES FOURNIS AU SECTEUR DES AFFAIRES

- A. Services professionnels (par exemple, la comptabilité, les services juridiques, etc.)
- B. Informatique et services connexes à l'informatique
- C. Recherche et développement
- D. Immobilier
- E. Location et crédit-bail
- F. Autres services aux entreprises



### 2. SERVICES DE COMMUNICATION

- A. Services postaux
- B. Services de courriers
- C. Services de télécommunication
- D. Services audiovisuels



### 3. SERVICES DE CONSTRUCTION et services d'ingénierie connexes

- A. Travaux de construction généraux pour le bâtiment
- B. Travaux de construction généraux pour le génie civil,
- C. Travaux d'installation et d'assemblage
- D. Travaux d'achèvement et de finition de bâtiments.
- E. Autres (préparation du site, location d'équipements, etc.)



### 4. DISTRIBUTION

- A. Services de commissionnaires
- B. Services de commerce de gros
- C. Services de commerce de détail
- D. Services de franchisage  
Autres et services sociaux connexes
- E. Autres



### 5. SERVICES D'ÉDUCATION

- A. Services d'enseignement primaire
- B. Services d'enseignement secondaire
- C. Services d'enseignement supérieur
- D. Éducation des adultes
- E. Autres services d'éducation



### 6. ENVIRONNEMENT

- A. Services d'égouts
- B. Services d'enlèvement des ordures services
- C. Services d'assainissement et similaires
- D. Autres



### 7. SERVICES FINANCIERS

- A. Toutes les assurances et services liés à l'assurance
- B. Services bancaires et autres services financiers
- C. Autres



### 8. SERVICES DE SANTÉ

- A. Services hospitaliers  
Autres services de santé humaine
- B. Services sociaux
- C. Autres



### 9. SERVICES TOURISTIQUES

- A. Hôtels et restaurants (y compris les services de restauration)
- B. Agences de voyages et autres services de voyagistes
- C. Services de guide touristique
- D. Autres



### 10. SERVICES DE LOISIRS services culturels et sportifs (autres que l'audio-visuel)

- A. Services de divertissement (y compris le théâtre, les groupes musicaux et cirque)
- B. Services d'agences de presse
- C. Bibliothèques, archives, musées et autres services culturels
- D. Services sportifs et autres services récréatifs
- E. Autres



### 11. TRANSPORT

- A. Services de divertissement (y compris le théâtre, les groupes musicaux et cirque)
- B. Services d'agences de presse
- C. Bibliothèques, archives, musées et autres services culturels
- D. Services sportifs et autres services récréatifs
- E. Autres



### 12. OTHER SERVICES

Autres services non ailleurs

<sup>1</sup> See document MTN.GNS/W/120

# LES QUATRE MODES DE FOURNITURE OU DE COMMERCE DE SERVICES

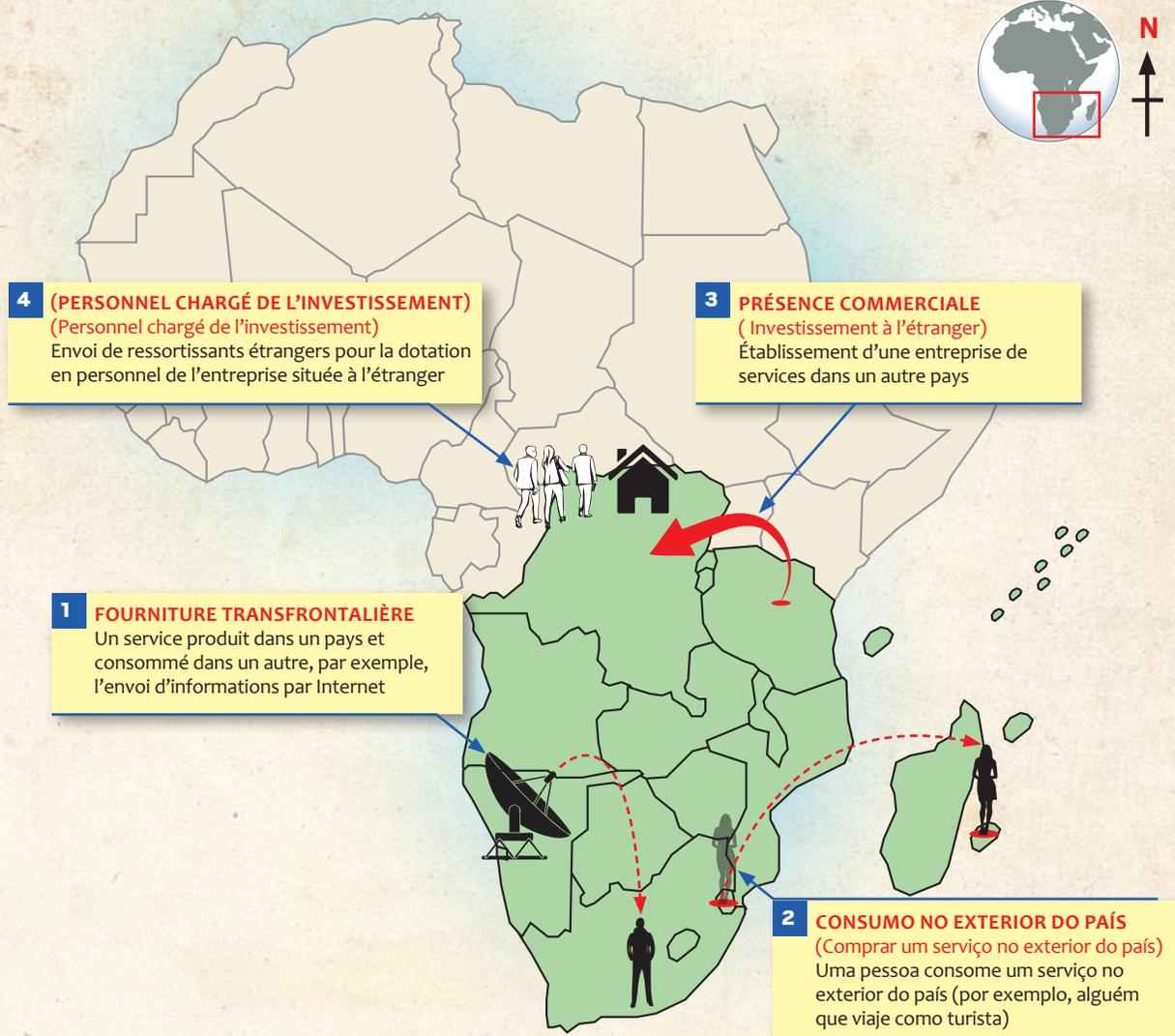
**Mode 1: "Commerce transfrontière de services"** - un prestataire de services établi dans un État membre de la SADC fournit des services à un consommateur établi dans un autre État membre sans qu'il lui soit nécessaire d'y être physiquement présent.

**Mode 2: "Consommation à l'étranger"** - où un consommateur dans un État membre de la SADC se rend dans un autre État membre pour consommer un service, par exemple un touriste d'Eswatini se rend à Maurice pour consommer des services touristiques.

**Mode 3: "Présence commerciale"** - prend la forme d'un investissement direct, c'est-à-dire l'établissement physique d'une entreprise sur le territoire d'un État membre de la SADC par un prestataire de services d'un autre État membre.

**Mode 4: « Présence d'une personne physique »** - implique le déplacement temporaire d'une personne physique d'un État membre de la SADC à un autre spécifiquement pour fournir un service, par exemple, un médecin, un avocat, un enseignant, un ingénieur, un consultant, etc.

## Exemples de modes de fourniture:





## Vue d'ensemble.

Le Protocole sur le commerce des services vise à l'élimination progressive des restrictions afin de créer un marché unique intégré pour le commerce des services parmi les États membres qui l'ont approuvé.

# PROTOCOLE DE LA SADC SUR LE COMMERCE DES SERVICES

Le Protocole sur le commerce des services a été signé par tous les États membres de la SADC, à l'exception des Comores qui ont rejoint la SADC en 2018. Il est entré en vigueur en janvier 2022 après sa ratification par au moins deux tiers des États membres de la SADC (soit 11 États membres qui l'ont formellement approuvé). En janvier 2022, les États membres suivants avaient déposé leurs instruments de ratification auprès du Secrétariat de la SADC : Afrique du Sud, Botswana, Eswatini, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Seychelles, Zambie et Zimbabwe. Les États membres qui ne l'ont pas encore ratifié ont été invités à accélérer leur processus de ratification.

### Protocole de la SADC sur le commerce des services: Vue d'ensemble

Le Protocole vise à éliminer progressivement les restrictions afin de créer un marché unique intégré pour le commerce des services pour les États membres qui l'ont approuvé. Le Protocole comprend l'accord-cadre, huit annexes et les listes d'engagements des États membres (dans les six

secteurs prioritaires).

### Protocole sur le commerce des services

Concepts, principes et règles généraux sur les mesures affectant le commerce des services:

**Annexe 1 :** Règlement des différends

**Annexe 2 :** Opérations commerciales substantielles

**Annexe 3 :** Mouvement des personnes physiques (Mode 4)

**Annexe 4 :** Arrangements provisoires relatifs aux

**Annexe 5 :** Services financiers

**Annexe 6 :** Services de télécommunications

**Annexe 7 :** Services du tourisme

**Annexe 8 :** Services Postaux et de Courrier

Liste des engagements (section horizontale, communication, construction, services liés au secteur énergétique, services financiers, services du tourisme et services du transport).

# QUE DIT LE PROTOCOLE ?

L'accord-cadre prévoit les obligations et les droits, et fixe les règles ou les principes commerciaux clés similaires à ceux adoptés dans le cadre de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) de l'OMC, incluant, entre autres, les éléments suivants :

**Traitement de la nation la plus favorisée (NPF)** - Ce principe signifie que si un État membre accorde l'accès au marché et supprime toute forme de discrimination des fournisseurs pour un État membre particulier, les mêmes conditions doivent être étendues aux services et aux prestataires de services "similaires" de tous les autres États membres. Toutefois, sous réserve de négociations, un État membre peut exempter certaines mesures de l'application du principe NPF, les exemptions convenues étant annexées à sa liste d'engagements.

**Traitement national** - ce principe signifie qu'un État membre est tenu de s'assurer qu'un fournisseur d'un autre pays membre de la SADC bénéficie du même traitement que celui offert aux fournisseurs du pays d'accueil traitant des services similaires, sauf indication contraire dans sa liste.

**Transparence** - tous les États membres doivent s'assurer que la réglementation est transparente et que les informations nécessaires relatives au commerce dans les différents secteurs sont mises à la disposition du public (que ce soit sous forme électronique ou imprimée), y compris les exigences et les procédures relatives aux agréments.

**Reconnaissance mutuelle** - un État membre doit, soit unilatéralement, soit par le biais d'un accord, reconnaître mutuellement les exigences, qualifications, autorisations et autres réglementations respectées ou

émises par un autre État membre pour l'autorisation, l'octroi des agréments ou la certification de la prestation de services.

**Concurrence** - tous les États membres doivent mettre en place les mesures nécessaires (c'est-à-dire le cadre juridique et institutionnel) qui favorisent le commerce équitable dans les secteurs des services et qui préviennent les pratiques commerciales anticoncurrentielles, y compris les abus de position sur le marché par des fournisseurs exclusifs ou monopolistiques.

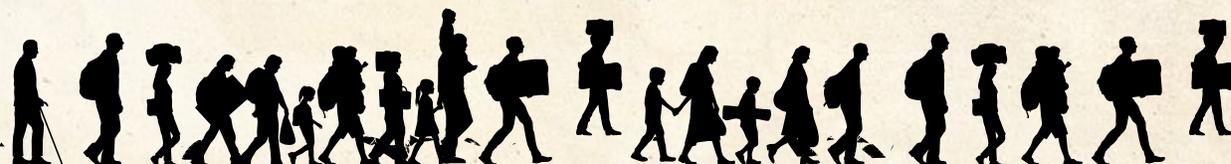
**Transferts financiers** - en cas de graves difficultés de balance des paiements, un État membre peut restreindre le droit de libre transfert à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, y compris du capital initial et de tout capital supplémentaire, des rendements, des paiements au titre d'un contrat, des redevances et des honoraires, du produit de la vente ou de la liquidation de tout ou partie d'un investissement, pour ce qui est des transactions couvertes par des engagements au titre du Protocole.

**Libéralisation progressive** - Les États membres doivent supprimer la quasi totalité des barrières existantes et NE PAS introduire de nouvelles barrières, et négocier par cycles successifs des listes d'engagements. Après adoption par le Comité des ministres responsables du commerce (CMT), les listes finales convenues doivent être annexées au Protocole.

## QUI PEUT ÊTRE UN FOURNISSEUR DE SERVICES DE LA SADC ?

Le Protocole définit un « fournisseur de services de la SADC » comme étant soit (a) une personne physique, soit (b) une personne morale qui fournit un service. Une « personne physique » fait référence à un être humain et inclut, par exemple, un infirmier ou un enseignant d'un État partie qui est autorisé, enregistré et/ou qualifié conformément aux lois nationales d'un

État partie. Législation nationale d'un État partie  
Une « personne morale » fait référence à une entité juridique, par exemple une société d'ingénierie, une banque, une école ou un commerce de détail, établie conformément aux lois d'un État partie, et engagée dans des « opérations commerciales substantielles » sur le territoire de cet État ou de tout autre État partie.



# C'EST QUOI UN ENGAGEMENT SPÉCIFIQUE ?

Un engagement spécifique figurant dans la liste des engagements d'un État membre est un engagement pris par cet État pour garantir un certain niveau d'accès au marché et assurer le même traitement aux fournisseurs de services étrangers et locaux, sur la base de Des conditions précisées pour l'activité de service, et la manière dont ce service sera fourni, dans les secteurs couverts par le Protocole.

Dans chacun des secteurs, un État membre a la possibilité de choisir les sous-secteurs/types d'activités sur lesquels il s'engage à ne pas imposer de nouvelles mesures qui restreindraient l'entrée sur le marché ou l'exploitation du service, c'est-à-dire qu'il peut maintenir des limitations.

● **Les restrictions d'accès au marché** peuvent être les suivantes: (a) nombre de fournisseurs de services, (b) valeur totale des transactions ou des actifs, (c) nombre total d'opérations de services ou de production de services, (d) nombre d'employés étrangers, (e) exigence d'un type spécifique d'entité juridique ou de coentreprise, (f) la participation de capitaux étrangers ou l'exigence d'un examen des besoins économiques (EBE).

**Les limitations du traitement national** se rapportent à l'intention d'un État membre de faire une discrimination entre un fournisseur/service d'un autre État membre de la SADC

et un fournisseur national ou un service interne au pays. Il n'existe pas de liste exhaustive des limitations du traitement national, mais elles comprennent les mesures relatives à l'accès à la terre, aux subventions ou aux marchés publics, aux exigences en matière de transfert de compétences ou de technologies, à la nationalité/résidence, etc.

La liste des engagements est divisée en deux sections: horizontale et sectorielle. La section horizontale se concentre sur les limitations qui sont transversales et qui s'appliquent à tous les secteurs de services inclus dans la liste d'engagements en plus des limitations spécifiques au secteur. Elle est utilisée pour éviter les répétitions dans la section spécifique au secteur

La section spécifique au secteur comprend une liste des secteurs et sous-secteurs/ type de services pour lesquels un État membre s'engage à garantir

le niveau spécifié d'accès au marché et à assurer le même traitement aux prestataires de services étrangers que celui qu'il accorde aux prestataires de services locaux (sous réserve de toute limitation indiquée)

Les entrées de la liste indiquent dans quelle mesure un État membre a accepté d'ouvrir son marché et pour quels différents types de prestataires de services, et ce de la manière suivante :

● **Engagement total - « Néant »** (c'est-à-dire aucune limitation), ce qui signifie qu'un État membre ne cherche pas à limiter l'entrée sur le marché ou à pratiquer une discrimination à l'égard des fournisseurs d'un autre État membre

● **Engagement assorti de limitation(s)** ou engagement partiel - indique une "limitation" ou des mesures qui ne suivent pas nécessairement les lignes directrices sur l'accès au marché ou les garanties d'égalité de traitement pour les fournisseurs de services étrangers.

● **Engagement partiel - "Non consolidé, sauf..."** signifie qu'il n'y a pas d'engagement, sauf celui qui est indiqué, et qu'un État membre demeure libre de maintenir ou d'instituer une mesure qui ne suit pas nécessairement les lignes directrices, à condition que ce soit dans d'autres domaines que ceux qui sont indiqués.

● **Absence d'engagement - «non consolidé»** signifie qu'un État membre demeure libre de maintenir ou d'instituer une mesure qui ne suit pas nécessairement les lignes directrices sur l'accès au marché et l'égalité de traitement pour les entités étrangères et locales ; ou "non consolidé\*" indiquant l'absence d'engagement en raison de l'absence de faisabilité technique de la fourniture d'un service en question par un type donné de fournisseur. (normalement un fournisseur transfrontalier, bien que cela évolue car les services peuvent être de plus en plus fournis sous forme numérique).





**Avantages.**  
Les avantages du Protocole sont réservés **UNIQUEMENT** aux services et aux fournisseurs d'un « État partie », c'est-à-dire un État membre de la SADC qui a formellement approuvé le Protocole.

## EST-CE QUE TOUTES LES ENTREPRISES OPÉRANT DANS LES ÉTATS MEMBRES DE LA SADC PEUVENT BÉNÉFICIER DES AVANTAGES OFFERTS PAR LE PROTOCOLE ?

Non. Les avantages du Protocole, y compris les engagements de libéralisation, s'appliquent **UNIQUEMENT** aux services et fournisseurs d'un "État partie", c'est-à-dire un État membre de la SADC qui a ratifié le Protocole ou qui y a accédé. En outre, l'article 22 du Protocole accorde à un État partie le droit de refuser des avantages à un fournisseur d'un autre État partie à condition qu'il établisse que ce service est fourni par une entreprise qui n'a pas d'activités commerciales substantielles" dans ledit

État partie. "Activités commerciales substantielles" - signifie, entre autres, les opérations effectuées par une entité constituée dans un État partie et autorisée par celui-ci à fournir des services. En outre, une entité juridique d'un État non partie sera considérée comme n'ayant pas d'opérations commerciales substantielles si elle ne possède pas de lien réel et continu avec l'économie d'un État partie ou si elle maintient des opérations commerciales négligeables ou inexistantes dans l'État partie en question.



# MOUVEMENT DES PERSONNES PHYSIQUES

L'Annexe 3 sur le mouvement des personnes physiques (Mode 4) propose une interprétation basique des différentes catégories qui est valable pour tous les États membres ayant approuvé le Protocole, sauf si un État membre y inclut un sens différent. Un État membre peut choisir la ou les catégories qu'il souhaite ouvrir et préciser les périodes d'entrée et de séjour applicables pour chaque catégorie. Les catégories incluses dans l'Annexe 3 et leurs significations sont les suivantes:



## Visiteurs se déplaçant pour affaires (BV)

- personnes visitant un autre État membre pour des activités commerciales à court terme, par exemple pour assister à des réunions, des séminaires, des opérations de commercialisation, des expositions, etc.



## Prestataires de services contractuels (CSS)

- personnes recrutées par contrat pour représenter une entreprise/société de la SADC afin de fournir un service à un client dans un autre État membre, par exemple un avocat nommé pour représenter la FNB Bank (Afrique du Sud) dans un procès contre sa succursale en Namibie.



## Personnes transférées au sein de leur entreprise

- employés d'une entreprise/société de la SADC temporairement transférés vers son bureau de représentation, sa succursale ou sa filiale dans un autre État membre, pour y travailler comme cadres, gestionnaires, spécialistes, techniciens ou professionnels.



## Prestataires de services indépendants (ISS)

- des travailleurs indépendants transférés temporairement dans un autre État membre pour fournir un service en leur nom propre à un client résidant dans un autre État membre. Dans certains cas, les États membres ne peuvent admettre les personnes physiques qui souhaitent fournir des services sur le marché local à la condition que leurs compétences ne soient pas disponibles localement ou, dans le cas d'un ICT, qu'ils aient travaillé avec l'entreprise pendant une période donnée immédiatement avant le transfert.



# RÉSULTATS DU PREMIER CYCLE DE NÉGOCIATIONS PAR SECTEUR

La présente section offre un aperçu des résultats du premier cycle de négociations sur les services de la SADC au niveau sectoriel. Nous vous encourageons à visiter les sections consacrées aux pays pour en savoir plus sur les engagements spécifiques de chaque État membre.

L'Angola et les Comores ne figurent pas dans la présente section. L'Angola a pris part aux négociations du Protocole de la SADC sur le commerce des services mais n'a pas encore soumis d'offres. Quant aux Comores, elles sont devenues un État membre de la SADC en 2018 mais n'ont pas encore signé le Protocole.

# QUELS SONT LES DOMAINES QUE LES ÉTATS MEMBRES ONT PROPOSÉ D'OUVRIR DANS LES SIX SECTEURS ?

Les États membres sont convenus de suivre la liste de classification des services de l'OMC dans la programmation des engagements spécifiques. Chaque État membre devait prendre des engagements dans chacun des six secteurs prioritaires identifiés pour le premier cycle de négociations mais pouvait également choisir de NE PAS inclure tous les sous- secteurs de certains secteurs. La présente section donne un aperçu des résultats du premier cycle, secteur par secteur, y compris le niveau de couverture des sous-secteurs.

## Services de communication

La liste de classification sectorielle des services W/120 classe les services de communication en quatre groupes principaux comme suit :

a) Services postaux ;

b) Services de courrier ;

c) Services de télécommunication ;

d) Services audiovisuels ;

e) Autres services de communication, par exemple la radiomessagerie, la téléconférence, les liaisons de télécommunications, etc.

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, les engagements de la plupart des États membres couvrent les services de messagerie, de télécommunication et les services audiovisuels. Trois États membres - la République démocratique du Congo (RDC), les Seychelles et le Zimbabwe - couvrent les services postaux ; tous les États membres, à l'exception d'Eswatini, couvrent les services de télécommunication ; tandis que la RDC, Eswatini, le Lesotho, le Malawi, les Seychelles, la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe couvrent les services audiovisuels. La RDC couvre l'ensemble du secteur de la communication.

### Aperçu de la couverture sectorielle sur les services de communication

Sous-secteurs/pays	Botswana	DRC	Eswatini	Lesotho	Madagascar	Malawi	Maurice	Mozambique	Namibie	Seychelles	Afrique du Sud	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
Services postaux		√								√				√
Services de courrier	√	√		√		√	√			√	√	√	√	√
Services de télécommunication	√	√		√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Services audiovisuels		√	√	√		√				√		√	√	√
Autres		√		√										

√ Sous-secteur couvert      Secteur non couvert

## Services de construction

La liste de classification sectorielle des services W/120 classe les services de construction comme suit:

- a) Travaux de construction, généraux pour le bâtiment
- b) travaux de construction généraux pour le génie civil,
- c) Travaux d'installation et d'assemblage,
- d) Travaux d'achèvement et de finition de bâtiments ,
- e) Autres services de construction tels que les travaux de prémontage et de préparation du site, les travaux d'entreprises de construction spécialisées et les services de location d'équipements pour la construction.

Au niveau des entreprises, les activités ou projets de construction suivent une classification industrielle qui peut être considérée comme consistant en deux phases liées : la phase de conception, comprenant des services tels que les services d'architecture et d'ingénierie, et les activités liées à la "construction physique », telles que les services de construction et d'ingénierie connexes. Bien que les engagements de la SADC suivent la classification de l'OMC pour les services de construction, les États membres sont convenus

d'inclure les services professionnels pertinents (c'est-à-dire les services professionnels pertinents (c'est-à-dire les services d'architecture, d'ingénierie et les services connexes) dans leurs listes d'engagements afin d'assurer la cohérence de l'ouverture de leurs marchés aux services de construction. Toutefois, il convient également de noter que les engagements de la SADC sont limités aux marchés publics non gouvernementaux car l'article 13 du Protocole prévoit que "L'acquisition par des organismes gouvernementaux de services achetés pour les besoins des pouvoirs publics et non pas pour être revendus dans le commerce ou pour servir à la fourniture de services destinés à la vente dans le commerce n'est pas couverte par le présent Protocole."

Les engagements au titre des services de construction sont résumés dans le tableau figurant ci-dessous. Les engagements des États membres couvrent la plupart des sous-secteurs, et maintiennent largement les engagements de marchés ouverts. Veuillez noter que même si les États membres ont fait des offres, certaines limitations peuvent s'appliquer. Pour obtenir des précisions sur les limitations qui s'appliquent aux sous-secteurs spécifiques, veuillez consulter la section consacrée à chaque pays.

### Aperçu de la couverture sectorielle sur les services de construction

Sous-secteurs/pays	Botswana	DRC	Eswatini	Lesotho	Madagascar	Malawi	Maurice	Mozambique	Namibie	Seychelles	Afrique du Sud	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
Services d'architecture	✓	✓		✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓
Services d'ingénierie	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Services d'ingénierie intégrée		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓
Aménagement urbain et paysager		✓		✓		✓	✓	✓			✓	✓	✓	✓
Économie de la construction	✓											✓		
Travaux de construction généraux pour le bâtiment		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Travaux de construction généraux pour le génie civil	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Travaux d'installation et d'assemblage		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Travaux d'achèvement et de finition de bâtiments		✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓
Autres		✓				✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓

✓ Sous-secteur couvert      □ Sous-secteur non couvert

## Services relatifs à l'énergie

L'énergie n'est pas un secteur distinct dans la liste de classification sectorielle des services W/120. Cependant, sur la base de la Classification centrale des produits des Nations Unies (CPC) version 2.1, les services relatifs à l'énergie se retrouvent dans différents sous-secteurs de la liste de classification de l'OMC, tels que les services aux entreprises, la construction, la distribution, l'environnement et les services de transport. Les États membres disposaient donc de la flexibilité nécessaire pour choisir la meilleure façon de présenter leurs

offres dans ce secteur afin de garantir qu'il n'y ait pas de répétitions inutiles ou d'engagements contradictoires.

En effet, certains États membres ont énuméré les services relatifs à l'énergie dans les catégories respectives tandis que d'autres ont regroupé tous les services pertinents sous le secteur « énergie ». Il a été convenu que lorsqu'un État membre couvre l'ensemble des services dans les secteurs de la construction et du transport, ces engagements sont réputés couvrir tous les services relatifs à l'énergie relevant des secteurs ou sous-secteurs respectifs.

### Aperçu de la couverture sectorielle sur les services relatifs à l'énergie

Sous-secteurs/pays	Botswana	DRC	Eswatini	Lesotho	Madagascar	Malawi	Maurice	Mozambique	Namibie	Seychelles	África do Sul/Sud	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
Services fournis aux entreprises	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Services de construction	✓	✓	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Service de distribution	✓	✓				✓	✓			✓	✓	✓	✓	✓
Services environnementaux		✓		✓					✓		✓			
Services de transport		✓				✓		✓	✓	✓		✓	✓	✓
Autres										✓		✓		

Sous-secteur couvert
 
 Sous-secteur non couvert



## Services financiers

La liste de classification sectorielle des services W/120 classe les services financiers comme suit:

a) Tous les services d'assurance et services relatifs à l'assurance ;

b) Services bancaires et autres services financiers - allant du crédit-bail aux garanties et engagements, en passant par le courtage monétaire, la gestion d'actifs, les services de règlement et de compensation, les services de transfert et de pensions privées, services de conseil et autres

services auxiliaires.

Les engagements de la plupart des États membres couvrent les deux sous-secteurs, à l'exception du Botswana, qui ne couvre que l'assurance, tandis que la Zambie et le Zimbabwe ne couvrent que les services bancaires et les autres services financiers. Les engagements réels varient à la fois au niveau des activités ou des sous-secteurs et des modes de fourniture. Pour plus de précisions sur les engagements qui s'appliquent à des sous-secteurs spécifiques, veuillez consulter la section consacrée au pays concerné.

### Visão geral da cobertura sectorial sobre os serviços financeiros

Subsectores/País	Botswana	DRC	Eswatini	Lesotho	Madagascar	Malawi	Maurice	Mozambique	Namibie	Seychelles	Afrique du Sud	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
Services d'assurance	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√		
Services bancaires et autres services financiers		√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√

√ Sous-secteur couvert      □ Sous-secteur non couvert





## Services de tourisme

Selon la liste de classification sectorielle des services W/120, les services relatifs au tourisme englobent:

- a) Services d'hôtellerie et de restauration
- b) Services de voyagistes et d'agences de voyages
- c) Services de guide touristiques
- d) Autres

Le tableau ci-après offre une vue d'ensemble de la couverture sectorielle par les engagements des États membres aux.

Le secteur du tourisme. Alors que les engagements du Malawi, de Maurice et de la Zambie couvrent l'ensemble des sous-secteurs ou services de tourisme, tous les États membres couvrent les services d'hôtels et de restaurants, et les services de voyagistes et d'agences de voyage. Madagascar, le Mozambique, la Namibie, les Seychelles et la Tanzanie n'ont pas inclus les services de guide touristiques dans leurs engagements. Les engagements dans les services de tourisme couverts représentent largement des débouchés sur un marché ouvert. Nous vous encourageons à consulter les sections spécifiques aux pays pour trouver des précisions sur les engagements pris par les États membres.

### Aperçu de la couverture sectorielle sur les services relatifs au tourisme

Sous-secteurs/pays	Botswana	DRC	Eswatini	Lesotho	Madagascar	Malawi	Maurice	Mozambique	Namibie	Seychelles	África do Sul	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
Services d'hôtellerie et de restauration	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Agences de voyages et autres services de voyagistes	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√	√
Services de guide touristiques	√	√	√	√		√	√				√		√	√
Autres						√	√						√	

√ Sous-secteur couvert      □ Sous-secteur non couvert

## Services de transport

La liste de classification sectorielle des services W/120 classe les services de transport en neuf grands groupes, à savoir :

- Services de transport maritime
- Transports par voies navigables intérieures
- Services de transport aérien
- Services de transport ferroviaire
- Services de transport routier
- Services de transport spatial
- Services de transport par canalisation
- Services auxiliaires à tous les modes de transport
- Autres services de transport

Les services de transport maritime, par voies navigables intérieures, par rail et par route couvrent des services tels que le transport de passagers et de marchandises, l'entretien et la réparation, la location de navires/équipements avec équipage, le poussage et le remorquage (à l'exception du transport aérien) et les services d'appui. Le transport par canalisation couvre le transport de carburants et d'autres produits; et les

services auxiliaires à tous les modes de transport comprennent les services de manutention, de stockage et d'entreposage des marchandises et les services d'agence de transport de marchandises.

Il est important de noter que, tout comme dans l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), le champ d'application du Protocole sur le commerce des services en ce qui concerne les services de transport aérien couvre uniquement les systèmes de réservation informatisés (SRI), l'entretien et la réparation des aéronefs, ainsi que la vente et la commercialisation des services de transport aérien et exclut les services liés aux droits de trafic aérien. Les questions relatives au trafic aérien entre les États membres de l'Union africaine (UA), incluant la SADC, sont couvertes par la décision de Yamoussoukro de l'UA qui exhorte tous les États membres de l'UA à libéraliser leur espace aérien afin de créer un marché unique du transport aérien pour l'Afrique. Les États membres pourraient choisir d'inclure tout type d'activité de services de transport qui entre dans le champ d'application du Protocole. Les engagements varient en termes d'activités couvertes, bien que la plupart des États membres aient inclus des engagements dans les services de transport maritime, aérien et routier, comme le montre le tableau ci-dessous.

### Aperçu de la couverture sectorielle sur les services relatifs au transport

Sous-secteurs/pays	Botswana	DRC	Eswatini	Lesotho	Madagascar	Malawi	Maurice	Mozambique	Namibie	Seychelles	África do Sul	Tanzanie	Zambie	Zimbabwe
Transport maritime		√			√		√	√		√	√	√		
Transports par voies navigables intérieures		√				√					√	√	√	√
Transport aérien	√	√	√	√	√		√		√	√	√	√		√
Transport spatial		√									√			
Transport routier	√	√				√					√	√		√
Transport par canalisation	√	√	√	√		√		√	√		√	√	√	
Services auxiliaires à tous les modes de transport		√				√					√			

√ Sous-secteur couvert      □ Sous-secteur non couvert

# DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX RÉSULTANT DU PREMIER CYCLE DE NÉGOCIATIONS

**Q**ous vous demandez peut-être ce que cela peut vous apporter en tant que ressortissant d'un État membre de la SADC ? La présente section présente les informations socio-économiques pertinentes pour indiquer les opportunités commerciales éventuelles dans le secteur des services de chacun des États membres de la SADC ainsi que des précisions sur les engagements pris par les États respectifs dans chacun des six secteurs prioritaires couverts par le premier cycle de négociations.

\* **Note importante:** Deux États membres, à savoir l'Angola et les Comores, ne figurent pas dans cette section. L'Angola a pris part aux négociations du Protocole de la SADC sur le commerce des services mais n'a pas encore soumis d'offres. Les Comores ont adhéré à la SADC en 2018 mais n'ont pas encore signé le Protocole.



Ce symbole désigne l'absence de limitations, c'est-à-dire qu'une garantie totale a été accordée.



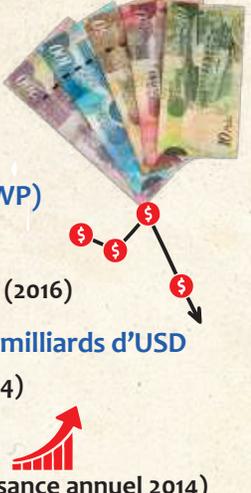
Ce symbole indique que certaines limitations peuvent s'appliquer aux fournisseurs de services dans un secteur donné.





# BOTSWANA

## DONNÉES CLÉS

 <p><b>Gaborone</b> Capitale</p>	<p><b>2.025 millions USD</b> Population</p> 	<p><b>UCT+2</b> Fuseau horaire</p> 
<p><b>581,730 km<sup>2</sup></b> Superficie terrestre</p> 	<p><b>Ressources naturelles</b> Ressources naturelles Diamant, cuivre, nickel, sel, carbonate de soude, potasse, charbon, minerai de fer, argent</p> 	<p><b>SEMI-ARID</b> Climat</p> <p><b>Principales destinations d'exportation</b> Union européenne</p> 
<p><b>84.5%</b> Taux d'alphabétisation*</p> 	<p><b>Industries principales</b> Diamants, tourisme, services financiers, agriculture de subsistance et élevage (bétail)</p> 	<p><b>Principales importations</b> Machines et équipements électriques, carburants, aliments, boissons et tabacs</p> 
<p>Monnaie <b>Pula (BWP)</b></p> <p><b>2.8%</b> Inflation (2016)</p> <p><b>15.8 milliards d'USD</b> GDP (2014)</p> <p><b>4.4%</b> PIB (croissance annuel 2014)</p> <p><b>150,931 milliards de pulas</b> Flux nets d'IDE</p> 	<p><b>Principales exportations</b> Diamants, cuivre, nickel</p> 	<p><b>Provenance des principales importations</b> Afrique du Sud</p>

Source: Guide d'investissement de la SADC Base de données CNUCEDStat



Le Botswana s'est engagé à autoriser l'entrée et le séjour des catégories de personnes suivantes pour la prestation de services:



- **Les personnes transférées à l'intérieur d'une entreprise,** telles que les cadres, les gestionnaires, les techniciens spéciaux et les professionnels hautement qualifiés, ont une entrée et un séjour garantis jusqu'à 5 ans, et dans ce cas, les investisseurs sont tenus de former les employés nationaux afin de leur permettre d'assumer à terme des postes de direction;



- **Les visiteurs se déplaçant pour d'affaires** peuvent entrer et séjourner pour une période allant jusqu'à 90 sur une période de 365 jours. Cette période peut être prolongée sur présentation d'un motif valable



- **Prestataires de services contractuels** Leur entrée et leur séjour sont soumis à la non-disponibilité de compétences sur le marché local, et la période de séjour est alignée sur la période du contrat



- Les fournisseurs de services indépendants peuvent entrer et séjourner pour une période liée à la période du contrat.





# DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX AU BOTSWANA

## SERVICES DE COMMUNICATIONS

### Services de courrier



- Il n'y a pas de limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui réservé aux nationaux est garanti pour la fourniture de services de courrier par d'autres opérateurs que

### Services de télécommunication



- Il n'y a pas de limitations pour la fourniture transfrontalière de services de base et à valeur ajoutée (y compris l'accès à l'Internet et les services de base) cependant, les conditions d'établissement d'une présence commerciale dans la fourniture de ces services ne sont pas garanties.

## SERVICES DE CONSTRUCTION

### Services professionnels



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que les nationaux est garanti pour l'établissement d'une présence commerciale pour la fourniture de services d'architecture, d'ingénierie, d'ingénierie intégrée et de Services d'estimatif pour travaux de génie civil, cependant la fourniture transfrontalière de ces services n'est pas garantie.

### Services de construction



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché ou de traitement national pour l'établissement d'une présence commerciale pour la fourniture de services généraux de construction de lignes (câbles) de transmission d'énergie électrique à haute tension sur de longues distances, de stations de transformation et de pylônes, mais la fourniture transfrontalière de ces services n'est pas garantie.

## SERVICES RELATIFS A L'ÉNERGIE

### Services professionnels



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que les nationaux est garanti pour l'établissement d'une présence commerciale pour la fourniture de services accessoires à la prospection (c'est-à-dire les conseils géologiques et géophysiques, la prospection et l'évaluation des minéraux, les forages d'essai ; l'extraction de pétrole et de gaz l'établissement de cartes, les tests de composition et de pureté), la fabrication de produits chimiques (services de raffinage du charbon, c'est-à-dire services de lavage, de gazéification et de liquéfaction) ainsi que pour le commerce de gros de pétrole brut et de produits naturels, la location et le crédit-bail de dépôts de distribution et d'installations de stockage sont autorisés sur la base d'honoraires ou de contrats.



- Les conditions de fourniture transfrontalière de l'un des services susmentionnés ne sont pas garanties.

## SERVICES FINANCIERS



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et de traitement national en ce qui concerne la création d'une entreprise de services d'assurance, bien que la fourniture transfrontalière de ces services ne soit pas garantie.

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que les nationaux est garanti pour la fourniture de services d'hôtellerie et de restauration (y compris la restauration), et de guides touristiques.



## Agences de voyage et organisateurs de voyages



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti. Toutefois, les résidents permanents ne peuvent pas acheter de billets pour permettre aux non-résidents

### SERVICES DE TRANSPORT

#### Services de transport aérien



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux nationaux est garanti pour la fourniture de services tels que l'entretien et la réparation d'aéronefs ; la vente et la commercialisation de services.



- Une entreprise fournissant des services d'entretien et de réparation d'aéronefs ne peut pas avoir plus de 49% de capitaux étrangers et son siège social et son directeur doivent être domiciliés dans.

## Transport ferroviaire



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché ou de traitement national pour la fourniture de services tels que les services d'entretien et de réparation ; le Botswana a garanti que ces services peuvent être obtenus par-delà les frontières et permet également aux entreprises de la SADC d'établir des opérations commerciales dans le pays.

## Transport routier



- Il n'y a pas de limitations pour la fourniture de services tels que l'entretien et la réparation des équipements de transport routier ; et le transport des liquides en vrac, cependant, le transport transfrontalier de liquides en vrac n'est pas garanti.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Department of International Trade  
Ministry of Investment, Trade and Industry

**Adresse:** Private Bag 0073 Gaborone, Botswana

**Téléphone:** +267 3685300

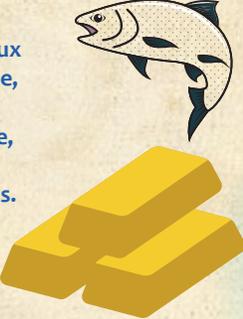
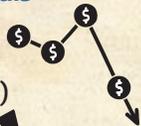
**Fax:** +267 3188380





# RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

## DONNÉES CLÉS

 <p>● Kinshasa Capitale</p>	<p><b>79.30</b> millions d'USD Population</p> 	<p>UTC + 1 to 2 horas Fuseau horaire</p> 
<p><b>2,345,410</b> km<sup>2</sup> Superficie terrestre</p> 	<p><b>Ressources naturelles</b> Or, diamants, charbon, métaux de base, pétrole, gaz, faune, uranium, cuivre, cobalt, eau, poissons, forêts.</p> 	<p><b>Principales destinations d'exportation</b> Chine, Arabie Saoudite, République de Corée, Belgique, USA</p> 
 <p><b>63.8%</b> Taux d'alphabétisation</p>	<p><b>Industries principales</b> Exploitation minière (cuivre, cobalt, or, diamant, coltan, zinc, étain, tungstène), traitement des minerais, produits de consommation (notamment textiles, plastiques, chaussures, cigarettes, aliments transformés, boissons), produits métalliques, bois d'œuvre, ciment, réparation de navires commerciaux</p> 	<p><b>Principales importations</b> Machinerie liée à l'exploitation minière, carburant, pompe et bulldozers autopropulsés, équipements électriques, produits pharmaceutiques, viande, céréales, chaussures, coton, textile et vêtements et papier.</p> 
<p><b>Monnaie</b> Franc congolais</p> <p><b>1.60%</b> Inflation (2015)</p> <p><b>7.7%</b> Croissance annuelle composée sur 5 ans</p> <p><b>55.8</b> millions d'USD PIB (2015)</p> <p><b>2.1</b> milliards d'USD Flux nets d'IDE (2014)</p>   	<p><b>Principales exportations</b> Cuivre, diamants, bois, café, thé, pétrole brut</p> 	<p><b>Provenance des principales importations</b> Chine, Afrique du Sud, Belgique, Inde, France, Allemagne, Ouganda</p>

Source: Guide d'investissement de la SADC



La République démocratique du Congo s'est engagée à autoriser l'entrée et le séjour des catégories de personnes suivantes cherchant à fournir des services sur son marché.

**Visiteurs se déplaçant pour affaires; personnes transférées à l'intérieur d'une**

**entreprise** pour occuper des postes de direction, de gestion et de spécialistes; **fournisseurs de services contractuels et professionnels indépendants** les fournisseurs ont accès sur le territoire pour une période allant jusqu'à 2 ans. Le traitement national est garanti pour les catégories énumérées.

# DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX EN RDC

## SERVICES DE COMMUNICATION

### Services de courrier



- Le marché est ouvert aux fournisseurs de la SADC, sauf dans les domaines où la SCPT a des droits exclusifs. Pour le reste, il n'y a aucune limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux nationaux est garanti.

### Services de télécommunication



- La participation des capitaux étrangers ne peut dépasser 49 % pour les services de télécommunication et autres services de communication.

### Services audiovisuels



- Les opérateurs privés ont l'obligation de diffuser au moins 50 % de programmes locaux.

## SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA CONSTRUCTION

La RDC garantit un traitement identique à celui accordé aux ressortissants nationaux et un marché ouvert pour la fourniture de:

### Services professionnels



- Les services professionnels tels que les services d'architecture, d'ingénierie, d'ingénierie intégrée et des services d'aménagement urbain et d'architecture paysagère



## Travaux de construction



- Travaux de construction de bâtiments, de génie civil, d'assemblage et d'installation, d'achèvement et de finition de bâtiments, et autres services de construction c'est-à-dire préparation de sites, services de construction de métiers spéciaux et services de location relatifs aux équipements pour la construction ou la démolition de bâtiments ou

### SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE

La RDC garantit un marché ouvert et le même traitement que celui accordé aux ressortissants de la RDC pour la fourniture de services professionnels:

## Autres services aux entreprises



- les services d'essais et d'analyses techniques - essais et analyses de composition et de pureté ; les services relatifs à l'exploitation minière (extraction de gaz et de pétrole, et autres activités minières) ; l'entretien, la réparation et l'installation de machines et d'appareils électriques non classés ailleurs ; les services relatifs à la transmission et à la distribution d'électricité ; essais scientifiques et autres essais techniques (conseils en géologie et en géophysique, levés de surface, cartographie et conseils en environnement); services d'entretien et de réparation de machines commerciales et industrielles.

## Services de distribution



- Services de commerce de gros, sous contrat et à la commission, de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits connexes; et les services de commerce de détail, fixe et contractuel, de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits connexes et l'électricité.

## Services environnementaux



- Services de nettoyage et d'assainissement de sites, eaux de surface ; et services de confinement, de contrôle, de surveillance et autres services d'assainissement de sites non classés ailleurs.

## Services de transport



- Transport par canalisation de pétrole, de gaz naturel et d'autres marchandises ; et services auxiliaires de transport de liquides en vrac ou de stockage de gaz et d'autres services auxiliaires de transport non classés ailleurs.

### SERVICES FINANCIERS

## Assurance, banque et autres services



- Assurance, banque et autres services La RDC a supprimé les limitations d'accès au marché et garantit le même traitement que celui accordé aux nationaux pour les services et les fournisseurs de services de la SADC.

### SERVICES DE TOURISME ET SERVICES CONNEXES

## Services liés aux voyages et au tourisme



- Une garantie d'accès complet au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux sont fournis pour les hôtels et restaurants (y compris les services de restauration), les services d'agence de voyage, de tour-opérateur et de guide touristique.

### SERVICES DE TRANSPORT

La RDC garantit un marché ouvert, sans limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé à ses ressortissants pour une large gamme de services de transport comme suit:

## Transport aérien



- Entretien et réparation des aéronefs, vente et commercialisation du transport aérien, et services de réservation par ordinateur.



## Voies maritimes et voies



- Les garanties couvrent tous les types de services tels que le transport de passagers et de marchandises, la location de navires avec équipage, l'entretien et la réparation de navires, le poussage et le remorquage, ainsi que les.

## Transport ferroviaire



- Le transport de passagers et de marchandises, la location de navires avec équipage, l'entretien et la réparation de navires, le poussage et le remorquage, ainsi que les.

## Transport routier



- La RDC a garanti un marché ouvert sans aucune limitation, cependant, aucun engagement n'a été pris pour garantir l'offre transfrontalière du transport de passagers et.



- Un marché ouvert est garanti pour la location de véhicules commerciaux avec équipage, l'entretien et la réparation d'équipements de transport routier, et les services d'appui au transport.

## Transportes



- Il n'y a aucune limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui des nationaux est garanti.

## Transport par oléoduc et gazoduc



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour le transport par canalisation de marchandises et d'autres produits.

## Services auxiliaires



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les services auxiliaires à tous les modes de transport, c'est-à-dire la manutention, le stockage et l'entreposage de marchandises et les services d'agences de transport de marchandises.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Ministère du commerce, des approvisionne consommation

**Adresse:** Chief Directeur en chef - Commerce extérieur Zone industrielle de Chimbamba, Pointe-Noire, Congo

**Courriel:** [ministereducommercerdc@gmail.com](mailto:ministereducommercerdc@gmail.com)

**Téléphone:** +243 818112581 / +243 893776532



# ESWATINI

## DES FAITS ET DES CHIFFRES

 <p>● <b>Mbabane</b> Capitale</p>	<p><b>1.269</b> millions d'USD Population (2015)</p> 	<p><b>UCT+2</b> Fuseau horaire</p> 
<p><b>17,363</b> km<sup>2</sup> Superficie terrestre</p> 	<p><b>Ressources naturelles</b> Minéraux {amiante, charbon, argile, cassitérite, petits gisements d'or et de diamants, pierre de carrière, talc}, hydroélectricité, forêts et paysages pittoresques</p> 	<p><b>TROPICAL/SUBTROPICAL A TEMPÉRÉ</b> Climat</p> 
<p><b>90%</b> Taux d'alphabétisation</p> 	<p><b>Industries principales</b> Sucre, foresterie et mines; industrie manufacturière (produits textiles et sucriers)</p> 	<p><b>Principales destinations d'exportation</b> Afrique du Sud, UE, USA, SADC, COMESA</p> 
<p>Monnaie <b>Lilangeni (SZL)</b> - singulier; <b>Emalangeni</b> - pluriel</p> 	<p><b>Principales exportations</b> Concentrés de boissons gazeuses, sucre, pulpe de bois, fil de coton, réfrigérateurs, agrumes et fruits en conserve</p> 	<p><b>Principales importations</b> Véhicules à moteur, machines, matériel de transport, denrées alimentaires, produits pétroliers, produits chimiques.</p>  <p><b>Provenance des principales importations</b> Afrique du Sud, Chine, SADC, USA</p>
<p><b>5.7%</b> Inflation (2015)</p>  <p><b>4.413</b> milliards d'USD PIB (2014)</p> <p><b>2%</b> PIB (croissance annuel 2015)</p> <p><b>86.61</b> millions d'USD Flux nets d'IDE (2015)</p>	<p>Source : Guide d'investissement de la SADC</p>	



Eswatini garantit l'entrée et le séjour des catégories de personnes suivantes pour la fourniture de services:



- **Les personnes transférées à l'intérieur d'une entreprise**, telles que les cadres, les spécialistes, bénéficient d'un titre de séjour garanti jusqu'à 2 ans et les employés étrangers pour les postes de direction et de cadres (qui doivent avoir au moins 2 ans d'expérience dans leur pays d'origine avant leur entrée) est limité à 2 ans;



- **Les visiteurs se déplaçant pour affaires** pour une période de 90 jours sur 365 jours;



- **Les fournisseurs de services contractuels** peuvent être autorisés à rester jusqu'à 30 jours, renouvelables jusqu'à 90 jours par période de 365.

Alors que toutes les catégories de personnes bénéficient du même traitement que les ressortissants nationaux, les filiales étrangères qui emploient des étrangers pour des postes de direction, de gestion ou de spécialistes sont tenues de former un (1) citoyen swazi par



## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX EN ESWATINI

### SERVICES DE COMMUNICATION CONSTRUCTION

#### Services audiovisuels



● L'accès total au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux sont garantis pour les fournisseurs de services audiovisuels tels que les services de projection de films, la seule exception étant la fourniture de services de télédiffusion.

### SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA

#### Services professionnels



- L'accès au marché n'est pas limité et le même traitement que les ressortissants nationaux est garanti pour les services d'ingénierie et d'ingénierie intégrée, et aucune garantie n'est fournie sur la fourniture transfrontalière.



## Services de construction



- Les services de construction sont libéralisés pour les travaux de construction d'une valeur supérieure à 120 millions EUR, les travaux de génie civil d'une valeur supérieure à 200 millions EUR et les travaux d'installation et de montage d'une valeur supérieure à 60 millions EUR. Toutefois, la fourniture transfrontalière de ces produits n'est pas garantie. L'établissement d'une présence commerciale visant à offrir ces services nécessite une coentreprise avec un entrepreneur swazi et la participation étrangère ne peut dépasser 40 %.



- Les frais d'enregistrement des étrangers peuvent être plus élevés que ceux appliqués aux entrepreneurs locaux. En outre, les entrepreneurs étrangers sont tenus de transférer des compétences techniques à un ressortissant (personne ou société).

## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE

### Construction générale de centrales électriques, et conseil en géologie et géophysique



- Il n'y a pas de garantie pour la fourniture transfrontalière de services tels que la construction générale de centrales électriques et le conseil géologique et géophysique, tandis que l'établissement d'une présence commerciale pour fournir ces services nécessite une coentreprise avec un entrepreneur swazi et la



- Les frais d'enregistrement des entrepreneurs étrangers sont plus élevés que ceux des entrepreneurs locaux et un entrepreneur étranger est tenu de transférer des compétences techniques à.

## SERVICES FINANCIERS

Eswatini fait partie de la Zone monétaire commune (ZMC), qui comprend également le Lesotho, la Namibie et l'Afrique du Sud. Tous les membres de la ZMC bénéficient d'un accès préférentiel aux marchés financiers et monétaires d'Eswatini, et le transfert de fonds vers ou depuis ces pays est exempt de contrôle des changes.

## Services d'assurance



- La garantie ne couvre que les services complémentaires (y compris les services de courtage et d'agence, mais exclut les autres services auxiliaires au financement des retraites). En outre, la garantie ne s'applique pas à la fourniture transfrontalière et les entreprises doivent être constituées localement.



- Il n'y a aucune limitation pour l'obtention de ces services à partir d'un autre État membre de la SADC.

## Services bancaires et autres services financiers



- La société doit être constituée localement pour la fourniture de services bancaires et autres services financiers et au moins la moitié des membres du conseil d'administration des institutions financières doit être des Swazis.



- Au moins 65% des actions d'un bureau de change doivent être détenues par des ressortissants d'Eswatini.

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES CONNEXES



- Il n'existe aucune limitation en matière d'accès au marché et un traitement identique à celui appliqué aux nationaux est garanti, et aucun engagement n'est pris pour l'approvisionnement transfrontalier.



## SERVICES DE TRANSPORT

### Transport aérien



- La fourniture transfrontalière n'est pas garantie et la participation étrangère est limitée à 49% pour la fourniture de services d'entretien et de réparation d'aéronefs, ainsi que pour la vente et la commercialisation de services de transport aérien en Eswatini.



### Transport routier



- La fourniture transfrontalière de services de transport de passagers et de transport routier n'est pas garantie, sauf pour les pays qui ont signé des accords bilatéraux de transport routier avec Eswatini ou pour une entreprise établie en Eswatini. En outre, la participation étrangère au capital est limitée à 80 % pour un établissement opérant dans le secteur du transport routier de marchandises.



- Il n'y a aucune limitation pour la location de véhicules commerciaux avec des opérateurs, ainsi que pour les services d'entretien et de réparation d'équipements de

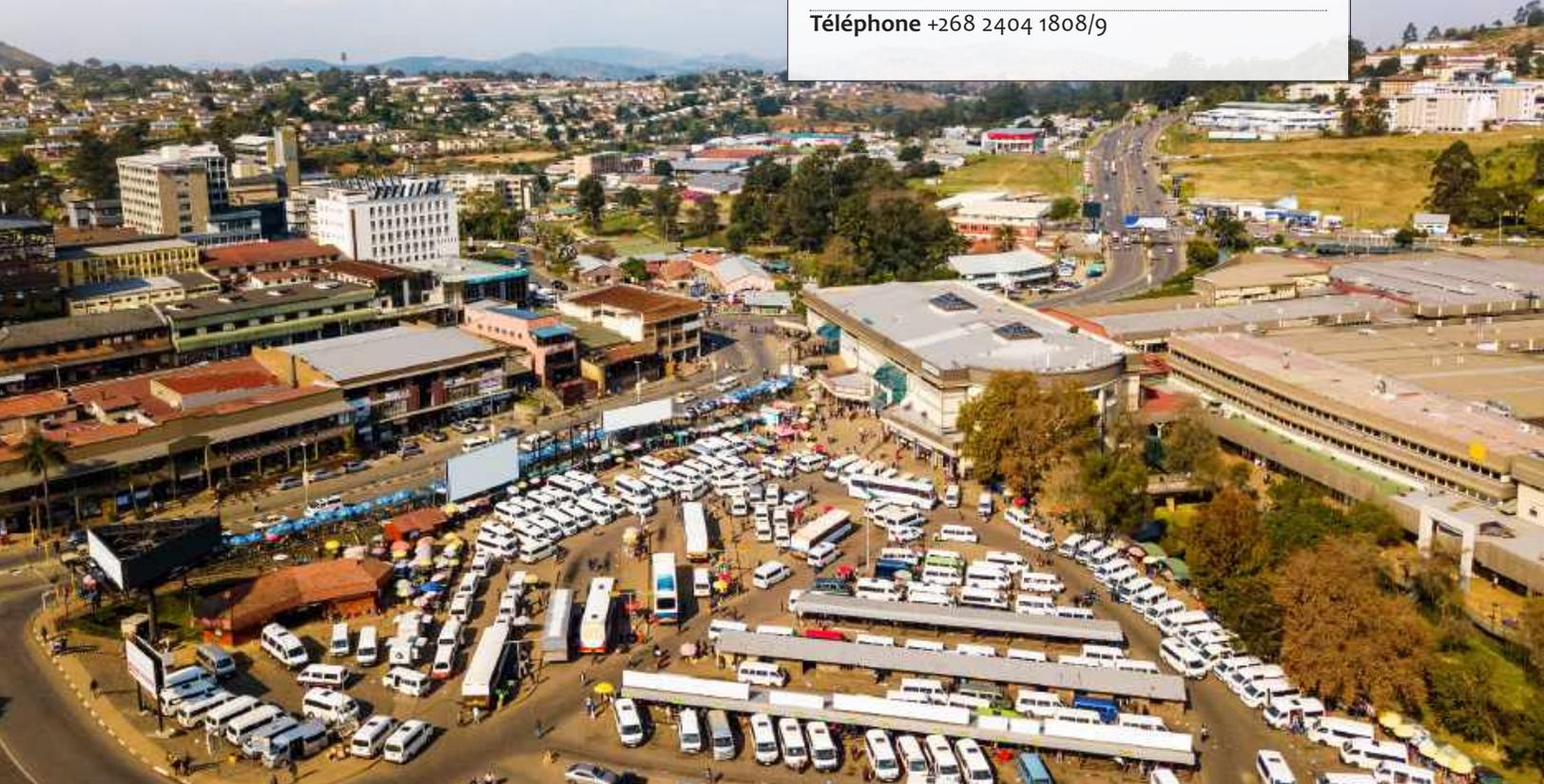
### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** International Trade Department  
Ministry of Commerce, Industry and Trade

**Address:** C.P. Mbabane, H100

**Email:** [itd@realnet.co.sz](mailto:itd@realnet.co.sz)

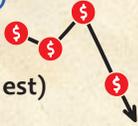
**Téléphone** +268 2404 1808/9





# LESOTHO

## DONNÉES CLÉS

 <p>● Maseru Capitale</p>	<p><b>2.097 millions</b> Population</p> 	<p><b>UCT+2</b> Fuseau horaire</p> 
<p><b>30,335 km<sup>2</sup></b> Superficie terrestre</p> 	<p><b>Ressources naturelles</b> Eau, diamants, laine et Mohair</p> 	<p><b>Principales destinations d'exportation</b> SACU, Europe, Amérique du Nord</p> 
<p><b>85%</b> Taux d'alphabétisation</p> 	<p><b>Industries principales</b> Industrie manufacturière (alimentation, boissons, textile et habillement), construction et exploitation minière</p> 	<p><b>Principales importations</b> Combustible, machines et matériaux de construction et aliments</p> 
<p><b>Monnaie</b> Loti, pluriel de Maloti ; à parité avec le rand sud-africain (ZAR)</p>  <p><b>3.9%</b> Inflation (2015 est)</p>  <p><b>2.181 milliards d'USD</b> PIB (2014)</p> <p><b>4.40%</b>  <b>5%</b> PIB (croissance annuel 2014 2015)</p> <p><b>1,237 millions d'USD</b> Flux nets d'IDE</p>	<p><b>Principales exportations</b> Produits manufacturés (vêtements, électronique et chaussures), matériaux bruts (diamants, laine et mohair) et eau</p> 	<p><b>Provenance des principales importations</b> SACU (Afrique du Sud), Asie</p>

Source : Guide d'investissement de la SADC



Le Lesotho exige que toutes les entreprises étrangères, y compris les coentreprises, qui ont l'intention de fournir des services, enregistrent ou incorporent leurs opérations dans le pays. Un débours minimal de 200 000 USD est requise pour une entreprise une société étrangère à part entière et de 50 000 USD pour une coentreprise. Une garantie supplémentaire est accordée pour l'admission de quatre (4) expatriés au maximum, composés de cadres supérieurs, de gestionnaires et de personnel aux compétences spécialisées, qui se verront accorder des permis de travail pour une période de deux (2) ans au maximum. Toutefois, l'emploi des ressortissants étrangers dépend de la non-disponibilité des compétences au Lesotho. Les prestataires de services dont le débours initial est le montant minimal autorisé bénéficieront de conditions identiques à celles applicables aux ressortissants nationaux.



## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX AU LESOTHO

### SERVICES DE COMMUNICATION

#### Services de courrier



- Il n'y a aucune limitation.

#### Services de télécommunication



- Le nombre total de licences à délivrer pour les services de téléphonie vocale sera déterminé par un examen des besoins économiques.

#### Services audiovisuels



- La constitution en société locale est requise pour la fourniture de services de projection de films et de transmission de radio et de télévision ; aucun engagement n'a été pris pour l'établissement d'une présence commerciale pour la fourniture de services de production et de distribution de films et de vidéos.

### SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES CONNEXES

#### Servicos professionnels



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux est garanti pour la fourniture de services d'ingénierie, d'ingénierie intégrée et de planification urbaine et d'architecture paysagère.



- La fourniture transfrontalière de services d'architecture pour les plans de bâtiments de 500 mètres carrés et plus nécessite la participation d'un architecte enregistré dans le pays, mais autrement le même traitement que les nationaux est garanti.

## Services de construction



- Pour les travaux de construction généraux pour le bâtiment, le génie civil, l'installation et l'assemblage, l'achèvement et la finition des bâtiments, aucun engagement n'a été pris en raison du manque de faisabilité technique pour la fourniture transfrontalière. Hormis cela, il n'existe aucune autre limitation.

## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE

### SERVICES FOURNIS AUX ENTREPRISES



- Le libre accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux sont garantis pour les services aux entreprises tels que les conseils en gestion, les tests et analyses techniques, les services liés à l'exploitation minière et les services généraux de construction de centrales électriques, ainsi que les services d'essai et d'analyse de la.



- Il n'y a pas d'engagement sur la fourniture transfrontalière en raison du manque de faisabilité technique pour les services scientifiques et techniques liés à l'ingénierie.



- Bien que le traitement national soit garanti, il n'y a aucun engagement sur les conditions d'établissement d'une présence commerciale pour la fourniture de services d'assainissement et de restauration de sites, et de contrôle et de surveillance et d'autres

## SERVICES FINANCIERS

### Services d'assurance



- Il n'y a pas d'engagement sur la fourniture transfrontalière de services tels que les services directs d'assurance-vie, d'assurance non-vie, de réassurance et de rétrocession, ou la consommation de ces derniers à partir d'un autre État membre de la SADC, tandis que la constitution en société locale est requise pour une présence commerciale.

### Services bancaires et autres



- Le même traitement que les ressortissants nationaux est garanti pour les entreprises établissant une présence commerciale dans tous les sous-secteurs, à l'exception des fournisseurs de services financiers tels que la gestion d'actifs, le règlement et la compensation d'actifs financiers, les services de conseil et autres services financiers auxiliaires et la fourniture et le transfert, le traitement des données et les logiciels connexes.

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES

### Services d'hôtellerie et de restauration



- Il n'y a aucune limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui des nationaux est garanti. pour les restaurants et les hôtels de 3 étoiles et plus, et les services de boissons pour la consommation sur place.

### Agences de voyages et services de voyagistes



- La fourniture transfrontalière est garantie, sans limitation de l'accès au marché et avec un traitement identique à celui accordé aux nationaux.



## Services de guide touristiques



- Il n'y a pas de limitations à l'établissement d'une présence commerciale par une entreprise de la SADC mais les conditions de fourniture transfrontalière ne sont pas garanties.

## SERVICES DE TRANSPORT

### Transport routier



- Il n'y a pas de limitations pour la fourniture de services de transport routier de passagers et de marchandises par l'établissement d'une présence commerciale. En outre, il n'y a pas de limitations pour les services d'entretien et de réparation des équipements de



- Il n'y a pas d'engagement pour la fourniture transfrontalière de services de transport routier de passagers et de marchandises.

## Transport aérien



- Il n'y a pas de limitations à l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux nationaux pour la fourniture de services d'entretien et de réparation d'aéronefs est applicable.

## Services auxiliaires



- Il n'y a pas de limitations à l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux nationaux pour la fourniture de services de manutention du fret est applicable. Bien que la fourniture transfrontalière de services d'agence de transport de marchandises soit garantie, il n'y a aucun engagement sur les conditions d'accès au marché pour les entreprises établissant une présence commerciale, mais un traitement identique à celui accordé aux.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Directeur du commerce, Ministère du commerce et de l'industrie

**Adresse:** LNDC, P.O. BOX 747, Maseru 100

**Email:** [directoroftradeles@gmail.com](mailto:directoroftradeles@gmail.com)

[mary.motebang@gov.ls](mailto:mary.motebang@gov.ls)

**Téléphone:** +266 22313737 / 59199797





# MADAGASCAR

## DONNÉES CLÉS



● **Antananarivo**  
Capitale

**587,295** km<sup>2</sup>  
Superficie terrestre



**23.81** millions  
Population (est. de juin 2015)



**UTC +3**  
Fuseau horaire




**CLIMAT TROPICALE SUR LA ZONE COTIER, DES TEMPERATURES FRAICHES SUR LES HAUTEURS ARIDE AU SUD**  
Climat



**64.7%**  
Taux d'alphabétisation

**Ressources naturelles**  
Nickel, cobalt, ilménite, graphite, chromite, charbon, bauxite, éléments de terres rares, sel, quartz, sable bitumineux, pierres semi-précieuses, mica, poissons, hydroélectricité.



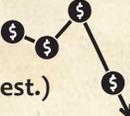
**Principales destinations d'exportation**  
France, États-Unis, Pays-Bas, Chine, Allemagne, Inde, Japon, République de Corée, Belgique, Afrique du Sud



Monnaie  
**Ariary malgache (MGA)**



**6.7%**  
Inflation (2015 est.)



**Industries principales**  
Agro-industrie, pêche, aquaculture, TIC, infrastructures, énergie, mines, immobilier, textile et habillement



**Principales importations**  
Pétrole, machines, équipements électriques et électroniques, minéraux, véhicules, céréales, plastiques, produits pharmaceutiques, coton, fer et acier, papier, huiles comestibles, textile, etc.



**35.49** milliards d'USD  
PIB (croissance annuel, 2015 est.)

**3.2%**  
PIB (crescimento anual, estimativa de, 2015)



**290** millions d'USD  
Flux nets d'IDE (2014)

**Principales exportations**  
Nickel, boissons, épices, textile et vêtements, poisson, huiles essentielles et parfums, fruits et légumes comestibles, sucre, etc.



**Provenance des principales importations**  
Chine, Bahreïn, Emirats Unis, Inde, France, Afrique du Sud, États-Unis, Pakistan, Ile Maurice, Allemagne, Qatar

Source : Guide d'investissement de la SADC



**M**adagascar exige qu'au moins un (1) mandataire social soit résident dans les 3 mois suivant l'enregistrement. Aucun ressortissant étranger ne peut avoir un accès direct à la terre mais elle peut prendre un bail « emphytéotique » d'une durée maximale de 99 ans. L'engagement couvre l'entrée et le séjour d'une seule catégorie de personnes, à savoir les personnes mutées à l'intérieur d'une entreprise occupant des postes de direction et de gestion, dont l'entrée et le séjour sont prévus pour une période maximale d'un (1) an et qui bénéficient d'un traitement identique à celui accordé aux ressortissants nationaux.

## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX A MADAGASCAR

### SERVICES DE COMMUNICATION

#### Services de télécommunication



- Madagascar peut limiter le nombre de licences disponibles. Il exige également qu'un demandeur ait des activités dans au moins 10 pays totalisant au moins 100 millions de lignes.

### SERVICES FINANCIERS

#### Services d'assurance



- La fourniture transfrontalière de services d'assurance tels que l'assurance directe vie et non-vie, l'intermédiation en assurance, etc. n'est pas garantie.



- Il n'existe aucune limitation dans l'accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux est garanti pour la fourniture de services actuariels.



- Les sociétés proposant des assurances directes doivent être constituées en société anonyme ou en société d'assurance mutuelle et le représentant principal d'une société étrangère doit être résident ou domicilié à Madagascar depuis au moins 12 mois.



- La fourniture transfrontalière de services de réassurance et de rétrocession est garantie sans aucune limitation, cependant, il n'y a aucun engagement sur l'établissement d'une présence commerciale.

#### Services bancaires



- Un établissement de crédit doit être constitué en tant que personne morale et doit avoir au moins deux des principaux administrateurs résidant à Madagascar.





- Les prestations transfrontalières de services bancaires sont limitées aux mouvements de fonds résultant de la vente d'actions, de parts sociales, d'évaluations d'entreprises ou d'autres actifs, de la liquidation de parts sociales et de l'expropriation d'indemnités pour les

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES

### Hôtels et restaurants



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour l'établissement d'hôtels et de restaurants classés 3 étoiles

### Agences de voyages et services de voyagistes



- La fourniture transfrontalière d'un service est garantie lorsqu'elle est effectuée en collaboration avec une société basée à Madagascar, cependant il n'y a pas d'engagement concernant l'établissement d'une présence commerciale.

## SERVICES DE TRANSPORT

### Transport maritime



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour la fourniture transfrontalière de services de transport de passagers.



- L'accès au marché pour l'établissement d'opérations commerciales est garanti uniquement pour les filiales des armateurs étrangers battant pavillon étranger.



- L'établissement d'opérations commerciales pour les services de poussage et de remorquage est soumis à une autorisation qui peut prendre la forme d'une concession de service public pour une durée maximale de 30 ans si la concession prévoit la construction par le concessionnaire d'infrastructures lourdes telles que jetées, môles, quais, etc.

### Services auxiliaires aux activités maritimes



- La fourniture transfrontalière n'est pas garantie pour des services tels que la manutention, le stockage et l'entreposage de marchandises, ainsi que le pilotage et l'accostage, tandis que l'établissement d'une présence commerciale est soumis à une autorisation qui peut prendre la forme d'une concession de service public pour une durée maximale de 30 ans.

### Transport aérien



- L'approbation de l'autorité de l'aviation civile est requise pour l'entretien et la réparation des aéronefs.



- L'accès au marché pour les entreprises étrangères cherchant à établir une présence commerciale pour fournir des services de réparation et d'entretien d'aéronefs est basé sur un examen des besoins économiques.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Ministère de l'industrie, du commerce et de l'artisanat

**Adresse:** Immeuble MICÀ Anosy – BP 527 Antananarivo, MADAGASCAR

**Courriel:** sdcsmica@gmail.com

**Téléphone:** +261 34 05 524 42



# MALAWI

## DONNÉES CLÉS



● Lilongwe  
Capitale

**118,484** km<sup>2</sup>  
Superficie terrestre



**65.8%**

Taux d'alphabétisation



Monnaie  
Kwacha malawite

**20.46%**  
Inflation (2015)



**4.257** milliards d'USD  
GDP (2014, Banque mondiale)

**5.4%**  
PIB (croissance annuel 2015, EPD)



**694,160,000** D'USD  
Flux nets d'IDE  
(2014, Banque de réserve du Malawi)

**16.7** millions  
Population (2014, Banque mondiale)



### Ressources naturelles

Terres arables, eau et hydroélectricité, gisements minéraux d'uranium, de calcaire, de charbon, de bauxite, de pierres précieuses et de niobium.



### Industries principales

Tabac, thé et sucre, produits de scierie, ciment et biens de consommation



### Principales exportations

Tabac, thé, produits chimiques radioactifs, légumineuses séchées, coton, café et sucre



**UCT+2**  
Fuseau horaire



**TROPICAL**  
Climat

Le Malawi a un climat chaud dans les régions de basse altitude du sud du pays et tempéré dans les hauts plateaux du nord.

### Principales destinations d'exportation

Belgique, Luxembourg, Allemagne, Canada, Afrique du Sud, Mozambique



### Principales importations

Pétrole raffiné, médicaments conditionnés, engrais azotés, blé et engrais minéraux ou chimiques mélangés



### Provenance des principales importations

Afrique du Sud, Inde, Mozambique, Chine, Emirats Arabes Unis

Source: Guide d'investissement de la SADC



Le Malawi exige que chaque entreprise ait au moins trois (3) employés locaux. Les directeurs (nationaux) dont un(1) doit être désigné comme président et au moins trois (3) directeurs ou plus (y compris le président) doivent être résidents.<sup>4</sup>

Les catégories de travailleurs autorisées sont les suivantes:



- **Les visiteurs se déplaçant** pour affaires peuvent entrer et séjourner jusqu'à 90 jours par année civile.



- Les fournisseurs de services contractuels et les personnes mutées à l'intérieur d'une entreprise (cadres, gestionnaires et spécialistes) doivent avoir travaillé pour la même entreprise pendant au moins 2 ans;



- **Les Prestataires de services indépendants (ISS)** ont accès sur le territoire pour une période allant jusqu'à 5 ans.

Ces catégories de travailleurs temporaires bénéficient d'un traitement identique à celui accordé aux ressortissants nationaux.

## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX AU MALAWI

### SERVICES DE COMMUNICATION

#### Services de courrier



- Le Malawi a ouvert l'accès aux prestataires de services de courrier, à l'exception de l'envoi d'articles pesant moins de 350 g, ce service étant réservé pour Malawi Post.

#### Services audiovisuels



- Aucune limitation pour la fourniture de services audiovisuels tels que la production et la distribution de films. L'actionnariat étranger pour les services de radio et de télédiffusion est toutefois limitée à 40 %.

#### Services de télécommunication



- Aucune limitation pour la fourniture transfrontalière de services de télécommunication, bien que la participation étrangère pour les entreprises basées localement est limitée à 80 %.

### SERVICE DE CONSTRUCTION ET D'INGENERIE CONNEXES

#### Services de construction



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti en ce qui concerne la fourniture de travaux généraux de construction pour le bâtiment et le génie civil, les travaux d'installation et d'assemblage, l'achèvement et la finition des bâtiments, et d'autres services, à savoir le.

#### Services professionnels



- Les exigences relatives aux coentreprises avec une participation étrangère allant jusqu'à 49 % pour les services d'architecture, d'ingénierie et d'ingénierie intégrée, et les services d'urbanisme et d'architecture paysagère s'appliquent.

<sup>4</sup> Cette exigence ne s'applique pas aux fournisseurs de services tels que la comptabilité, les services médicaux et dentaires, ceux fournis par les sages-femmes, les infirmières, les physiothérapeutes et les ambulanciers, les tests et analyses techniques, les services liés à l'exploitation minière, la construction et l'ingénierie connexe, les services bancaires, les hôpitaux, les autres services de santé humaine, le tourisme et les voyages.



## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE



- Marché ouvert sans limitation pour tout type de prestataire de services fournissant une large gamme de services comprenant le conseil en gestion, les tests et analyses techniques, les services d'exploitation minière et la distribution de carburant gazeux, les services de commerce de gros, sur la base d'un contrat ou d'honoraires, de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits connexes ; services de distribution de gaz par conduites.

## SERVICES FINANCIERS

### Services d'assurance



- Aucune garantie n'est fournie sur la fourniture transfrontalière de services d'assurance tels que l'assurance vie et non-vie, la réassurance et la rétrocession et les services auxiliaires à l'assurance, y compris les services de courtage et d'agence couvrant tous les types d'assurance.



- La création d'une succursale est autorisée, mais elle nécessite une immatriculation locale et au moins 5% des contrats de réassurance doivent être placés auprès de l'African Reinsurance Corporation.

### Services bancaires et autres services financiers



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et le même traitement à celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les prestataires de services bancaires et d'autres services financiers en ce qui concerne l'acceptation de dépôts et autres fonds remboursables des services publics.



- La société doit obligatoirement être enregistrée localement pour qu'un prestataire de services puisse établir une succursale pour fournir tous les services bancaires/financiers autres que l'acceptation de dépôts et autres fonds remboursables.

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES



- Le Malawi n'a aucune limitation de l'accès au marché et garantit le même traitement que les nationaux pour la fourniture de tout type de services liés au tourisme et aux voyages.

## SERVICES DE TRANSPORT

### Services relatifs aux voies navigables intérieures, au rail et routes



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour la fourniture de services de transport dans les sous-secteurs suivants : services de transport par voies navigables intérieures, par rail et par route, tels que le transport de passagers et de marchandises, la location de navires ou d'équipements avec équipage, entretien et réparation, poussage.

### Transport routier



- Le Malawi n'a pris aucun engagement concernant les prestataires de services de transport routier transfrontalier.

### Transport par canalisation



- Aucune limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les services de transport par pipeline pour le transport de carburant et d'autres marchandises.

### Services auxiliaires



- Il n'y a pas de limitations à l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les services auxiliaires à tous les modes de transport tels que la manutention, le stockage et l'entreposage des cargaisons, et l'agence de transport de.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Ministry of Industry and Trade

**Adresse:** Independence Drive, City Centre Gemini House

**Courriel:** moit@moit.gov.mw

**Téléphone:** +265 1 770 244 / +265 999 15 06 18

**Site Web:** www.trade.gov.mw



# MAURICE

## DONNÉES CLÉS

 <p>● Port Louis Capitale</p> <p><b>2,040 km<sup>2</sup></b> Superficie terrestre</p> 	<p><b>1.3</b> milhões Population</p> 	<p><b>UTC +4</b> Fuseau horaire</p> 
 <p><b>89.9%</b> Taux d'alphabétisation</p>	<p><b>Ressources naturelles</b> Terres arables fertiles, poissons, petit phosphate (guano d'oiseau), roches basaltiques, sables coralliens calcaires et dépôts de récifs coralliens surélevés.</p> 	<p><b>TROPICAL</b> Clima</p>  <p><b>Principales destinations d'exportation</b> France, États-Unis, Pays-Bas, Chine, Allemagne, Inde, Japon, République de Corée, Belgique, Afrique du Sud</p> 
<p>Moeda <b>Roupie mauricienne</b></p>  <p><b>2.5%</b> Inflation (estimativa de 2020)</p>  <p><b>10.82</b> milliards d'USD PIB (2020)</p> <p><b>-14.9%</b> Taux de croissance du PIB</p> <p><b>440.80</b> biliões de USD Flux nets d'IDE (2019)</p>	<p><b>Industries principales</b> Terres arables fertiles, poissons, petit phosphate (guano d'oiseau), roches basaltiques, sables coralliens calcaires et dépôts de récifs coralliens surélevés.</p>  <p><b>Principales exportations</b> Vêtements et textiles, sucre, fleurs coupées, mélasse</p> 	<p><b>Principales importations</b> Produits manufacturés, biens d'équipement, denrées alimentaires, produits pétroliers, produits chimiques.</p>  <p><b>Provenance des principales importations</b> Inde, Chine, France, Afrique du Sud</p>

Source : Guide d'investissement de la SADC



Maurice exige que les fournisseurs de services étrangers ayant l'intention de s'établir dans le pays se constituent en société ou enregistrent leur entreprise conformément à la loi sur les sociétés. Pour le mouvement des personnes, la période de séjour garantie est de 90 jours sur une période de 365 jours pour les visiteurs se déplaçant pour affaires. Les fournisseurs de services contractuels et les professionnels indépendants qui se rendent à Maurice peuvent rester pour une période allant jusqu'à un (1) an, tandis que les personnes mutées à l'intérieur d'une entreprise (c'est-à-dire les directeurs, les cadres et les spécialistes) peuvent demander un permis de travail pour une période allant jusqu'à 3 ans ou un permis de travail et de résidence pour une période allant jusqu'à 5 ans, renouvelable. Les catégories de personnes spécifiées bénéficient d'un traitement identique à celui accordé aux ressortissants nationaux.



## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX A MAURICE

### SERVICES DE COMMUNICATION

#### Services de courrier



- Il n'existe aucune limitation à l'accès au marché et le même traitement que les nationaux est garanti pour la fourniture transfrontalière de services de courrier, ou l'établissement d'une présence commerciale à Maurice.

#### Services de télécommunication



- Il n'y a pas de limitations sur la fourniture transfrontalière de services de télécommunication (de base et à valeur ajoutée), et l'établissement d'une présence commerciale est



## SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA CONSTRUCTION

### Services de construction



- Dans le cadre des services de construction tels que le bâtiment, le génie civil, l'installation et l'assemblage, l'achèvement et la finition des bâtiments, et autres services de construction), il n'y a pas de limitations d'accès au marché, mais il y a des frais de traitement ou d'enregistrement plus élevés pour les entrepreneurs ou les sociétés de conseil étrangers pour chaque projet.

### Services professionnels



- La fourniture transfrontalière de services d'architecture à l'île Maurice n'est pas garantie, tandis que l'établissement d'une présence commerciale par un prestataire de services de la SADC nécessite un partenariat en coentreprise avec une participation étrangère pouvant atteindre 49 %.



- En ce qui concerne l'établissement d'une présence commerciale ou le déplacement temporaire de travailleurs, un partenariat avec un architecte enregistré localement est requis. En ce qui concerne la création d'un cabinet de services d'urbanisme, une coentreprise s'avère nécessaire. La propriété étrangère majoritaire est autorisée.



- Il n'y a pas de limitations pour les services d'ingénierie et d'ingénierie intégrée, mais les entreprises étrangères sont tenues de s'enregistrer provisoirement auprès du Construction Industry Development Board (CIDB) et des services d'urbanisme. Par ailleurs, un prestataire de services de la SADC à participation majoritaire étrangère peut établir présence commerciale mais une coentreprise est requise.

## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE



- Une garantie totale d'accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux sont en place pour une large gamme de services liés à l'énergie, sauf qu'il y a des frais de traitement/d'enregistrement plus élevés pour les entrepreneurs/sociétés de conseil étrangers pour chaque projet.

## SERVICES FINANCIERS

### Services d'assurance



- La fourniture transfrontalière d'assurance directe non-vie nécessite un enregistrement à Maurice. Il n'y a cependant aucune limitation à l'établissement d'une présence commerciale par une entreprise/un prestataire de services de la SADC.



- Au moins 5 % des services de réassurance et de rétrocession doivent obligatoirement être placés auprès de l'African Reinsurance Corporation.



- Les agents d'assurance à l'île Maurice ne peuvent agir que pour un assureur agréé localement et l'assurance tiers ne peut être placée en dehors du pays.

### Services bancaires et autres services financiers



- Il n'existe aucune limitation à l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux nationaux est garanti pour la fourniture de tout type de services bancaires et autres services financiers.



- L'approvisionnement transfrontalier n'est pas garanti pour le courtage monétaire, la gestion d'actifs, les services de règlement et de compensation interbancaires, le courtage en prêts et les

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES

### Services d'hôtellerie et de restauration



- Les services hôteliers ne font l'objet d'aucune restriction en matière d'accès au marché ou de traitement national. Les restaurants étrangers peuvent être implantés à Maurice à condition que leur personnel soit majoritairement composé de Mauriciens et que l'investissement soit supérieur à 10 millions de roupies (RS 10 millions).

### Agences de voyages et services de voyagistes



- Il n'y a aucune limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui des nationaux est

### Autres services touristiques



- Il n'y a aucune limitation pour les services touristiques tels que la location de voitures, les cirques, les parcs d'attractions et les attractions similaires, ainsi.

### Services de guide touristiques



- Les guides touristiques étrangers ne sont autorisés que lorsque les langues demandées sont rares et la participation des capitaux étrangers dans les boutiques touristiques hors

## SERVICES DE TRANSPORT

### Transport maritime



- Il n'y a pas de limitations pour le transport de passagers et de marchandises (sauf pour les transporteurs étrangers) ainsi que pour l'entretien et.

### Transport aérien



- Il n'y a pas de limitations concernant l'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les services de transport aérien tels que les systèmes de réservation par ordinateur, ainsi que l'entretien et la réparation des aéronefs. La vente et.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** International Trade Division, Ministry of Foreign Affairs, Regional Integration and International Trade

**Adresse:** 4th Floor, Medine Mews, Chaussee Street, Port-Louis

**Email:** motas@intnet.mu

**Téléphone:** +230 260 2911



# MOZAMBIQUE

## FAITS ET CHIFFRES



● **Maputo**  
Capitale

**800,000** km<sup>2</sup>  
Superficie terrestre

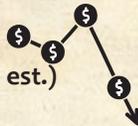


**58.5%**  
Taux d'alphabétisation

Monnaie  
**Metical**



**2.6%**  
Inflation (2014 est.)



**17.5** milliards d'USD  
PIB

**7.4%**  
PIB (croissance annuel)



**7.1** milliards d'USD  
Flux nets d'IDE

**27** millions  
Population



### Ressources naturelles

Ressources minérales, notamment or, pierres précieuses, titane, charbon et bauxite, abondance d'énergie peu coûteuse - réserves de charbon, capacité



### Industries principales

Transformation des produits alimentaires, boissons, produits chimiques (engrais, savon, peintures), aluminium, produits pétroliers, textiles, ciment, verre, amiante, charbon et tabac



### Principales exportations

Lingots d'aluminium, électricité, gaz naturel, titane, charbon, tantalite, bois, sucre, banane, maïs miniature, coton, thé, noix de cajou, tabac, pierres précieuses et semi-précieuses, marbre, textiles et crevettes



**UTC +2**  
Fuseau horaire



**TROPICAL**

Climate

### Principales destinations d'exportation

Belgique, Afrique du Sud, Espagne, Portugal, Royaume-Uni, Italie, Hollande, Zimbabwe, Swaziland, Japon, États-Unis, Brésil et Inde



### Principales importations

Céréales, agrumes, automobiles, carburants (essence et diesel), machines, produits en aluminium, médicaments, vêtements, boissons et pneus.



### Provenance des principales importations

Afrique du Sud, Australie, États-Unis, Inde, Portugal, Chine, Allemagne, France, Japon, Espagne, Italie, Royaume-Uni

Fonte: Guia de Investimento da SADC



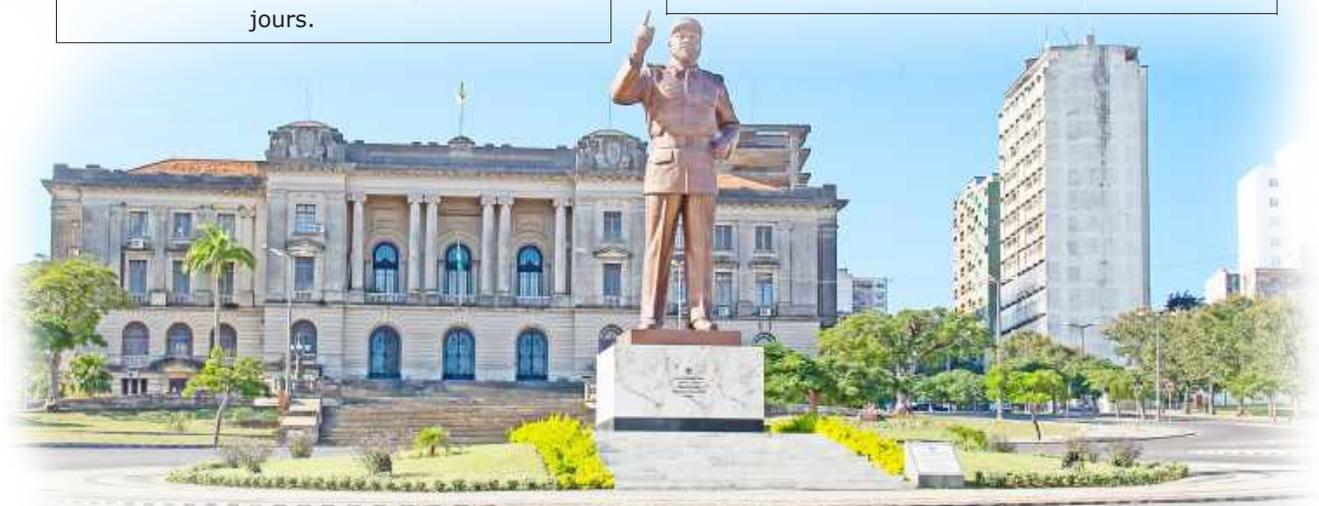
Les services et fournisseurs de services étrangers n'ont pas d'accès garanti aux subventions gouvernementales au Mozambique, à l'exception de ceux du secteur bancaire et des autres services financiers (à l'exclusion des assurances). Le Mozambique s'engage à autoriser des périodes variées d'entrée et de séjour aux personnes suivantes (le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les catégories énumérées):



- **Les visiteurs se déplaçant pour affaires, les indépendants et les fournisseurs de services contractuels se voient accorder 30 jours, renouvelables jusqu'à 90 jours.**



- **Les personnes transférées à l'intérieur d'une entreprise** (cadres, gestionnaires et experts); ces derniers doivent avoir été employés pendant au moins 2 ans dans la SADC. Un fournisseur bénéficie d'un séjour autorisé pour une période alignée sur la durée de leur contrat de travail.



## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX AU MOZAMBIQUE

### SERVICES DE COMMUNICATION

#### Services de télécommunication



- Il n'y a pas de limitations à l'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les services de base et à valeur ajoutée. \*Sont exclus les services de télécommunication fournis pour la distribution de programmes de radio ou de télévision destinés à être reçus directement par les consommateurs de ces services.

### SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA CONSTRUCTION

Le Mozambique garantit qu'il n'y aura aucune limitation de l'accès au marché et qu'il appliquera le même traitement que celui réservé aux nationaux pour la fourniture des services suivants:

#### Services de construction



- Ils comprennent les travaux généraux de construction de bâtiments et de génie civil, les travaux d'installation et d'assemblage, les travaux d'achèvement et de finition de bâtiments, et d'autres services de construction, c'est-à-dire les services de prémontage sur le chantier, les services de commerce spécial et de location de matériel de construction avec opérateur.

<sup>5</sup> Les fournisseurs de services indépendants ne sont autorisés que pour les services bancaires et autres services financiers, les voyagistes, les services d'hôtellerie et de restauration uniquement.



## Services professionnels



- Il s'agit notamment des services d'architecture, d'ingénierie, d'ingénierie intégrée, d'urbanisme et d'architecture paysagère, ainsi que d'autres services aux entreprises tels que les services.

### SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE

Le Mozambique a indiqué qu'il n'a pas encore soumis son offre dans le domaine des services relatifs à l'énergie, mais les dispositions suivantes s'appliquent :



- L'offre ouverte dans le domaine des services de construction s'applique également aux services de construction dans le secteur de l'énergie.



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour certains services relatifs à l'énergie dans le cadre d'autres services aux entreprises tels que le conseil en gestion et les services connexes en ce qui concerne les secteurs de l'énergie et des mines.

### SERVICES FINANCIERS

#### Services d'assurance



- Les services d'assurance tels que l'assurance vie, l'assurance non-vie, la réassurance et la rétrocession et les services de soutien tels que les services de courtage et d'agence, l'assurance et la réassurance transfrontalières passent exclusivement par l'agence compétente.



- Les sociétés d'assurance étrangères doivent être constituées en société, mais les succursales étrangères ne peuvent être autorisées que sur demande individuelle, les critères d'autorisation devant être accrédités dans le pays d'origine par une autorité de surveillance financière.

## Services bancaires et autres services financiers



- Il n'existe aucune limitation à l'accès au marché et un traitement identique à celui accordé aux nationaux est garanti pour la fourniture de tout type de services bancaires et autres services financiers.

### SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES

#### Services d'hôtellerie et de restauration



- Aucune garantie n'est prévue pour la fourniture transfrontalière de services liés au voyages, et au tourisme, tandis que l'établissement d'une présence commerciale n'est garanti que pour les établissements (hôtels et restaurants) de 3 étoiles ou plus.

#### Ang'eesnt cgeasradneti vquoeyages et services de voyagistes



- Embora seja garantido o mesmo tratamento que é concedido aos cidadãos nacionais, a participação de estrangeiros no capital é limitada a 49% para o estabelecimento de presença comercial.

### SERVICES DE TRANSPORT

#### Transportes marítimos



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et les citoyens nationaux se voient garantir le même traitement pour tout type de service de transport maritime (à l'exception du cabotage qui n'est pas autorisé).

#### Transport maritime



- Il n'y a pas d'engagement pour le transport routier transfrontalier de passagers et de marchandises, bien qu'il n'y ait pas de limitations pour les services et les fournisseurs de la SADC.

### INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Ministry of Industry and Trade

**Address:** Av. Praça 25 de Junho, n° 300 Maputo - Moçambique

**Email:** mic@gov.mz

**Telephone:** +258 21 343500

**Site Web:** www.mic.gov.mz



# NAMIBIE

## DONNÉES CLÉS



• Windhoek  
Capitale

**824,292** km<sup>2</sup>  
Superficie terrestre



**65%**  
Taux  
d'alphabétisation



Monnaie  
Dollars namibiens

**6.6%**  
Inflation (2015)



**13** milliards d'USD  
PIB (2015)

**5.7%**  
PIB (2015)



**13.8** milliards \$ namibiens  
Flux nets d'IDE (2015)

**2.4** millions  
Population (2016)



Fuseau horaire

**UCT+1**  
TUC+1 En été  
(Sept à avril) + 2h



**QUENTE**

Climat

Variable hyperaride / semi-aride - subtropical



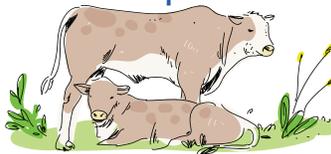
Ressources naturelles

Diamants, cuivre, or, uranium,  
plomb, étain, zinc, sel,  
vanadium, pêche et  
faune sauvage



Industries principales

Transformation de viande,  
transformation de poisson,  
agro-transformation, produits  
laitiers et exploitation minière.



Principales exportations

Diamants, cuivre, or,  
zinc, plomb, uranium,  
bétail, poissons  
blancs et  
mollusques.



Principales destinations  
des exportations

Botswana (24,0%), Afrique du  
Sud (20,9%), Suisse (16,4%),  
Zone euro (14,5%), Angola (4,8%),  
Zambie (4,3%), Chine (3,7%),  
République démocratique du Congo  
(2,9%), États-Unis d'Amérique (2,0%),  
Canada (1,8%), reste du monde (4,7%).



Principales origines  
des importations

Foodstuffs; petroleum  
products and fuel, machinery  
and equipment, chemicals



Principales origines de  
importations

África do Sul (63,9%), China (6,5%),  
Zona Euro (4,6%), Suíça  
(2,5%), Botswana (2,4%), Bahamas  
(2,2%), Zâmbia (2,2%), Índia (1,9%),  
República Democrática do Congo (1,9%),  
Peru (1,1%), Resto do mundo (10,8%)

Source: Guide d'investissement de la SADC



La Namibie exige de tous les prestataires de services étrangers qu'ils enregistrent ou incorporent leurs entreprises localement et qu'ils transfèrent leurs compétences managériales et technologiques aux employés locaux. L'accès aux subventions gouvernementales n'est pas garanti pour les prestataires de services étrangers. Les catégories de travailleurs bénéficiant d'une garantie sont les:



- **Les visiteurs se déplaçant pour affaires** - jusqu'à 90 jours par période de 12 mois consécutifs.



- **Les fournisseurs de services contractuels et indépendants ainsi que les personnes transférées à l'intérieur d'une entreprise** (postes de direction et experts) dont l'entrée est soumise à une analyse du marché du travail - jusqu'à 2 ans.



## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX EN NAMIBIE

### SERVICES DE COMMUNICATION

#### Services de télécommunication



- Pour la fourniture de services de base et de services à valeur ajoutée, la participation des capitaux étrangers à une succursale locale est limitée à 49%, et tout dépassement doit être approuvé par le ministre des communications.

### SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA CONSTRUCTION

#### Services professionnels



- L'accès au marché n'est pas limité et un traitement identique à celui appliqué aux ressortissants nationaux est garanti pour les services professionnels tels que l'ingénierie et l'ingénierie intégrée.

<sup>6</sup> L'obligation de transfert de compétences ne s'applique pas aux services de conseil scientifique et technique, notamment : exploration pétrolière et gazière offshore, services d'hôtellerie et de restauration, et agences de voyage et services de voyagistes



## Services de construction



- Il n'y a pas de garanties sur la fourniture transfrontalière et il n'y a pas de limitations sur la fourniture transfrontalière de l'établissement d'une présence commerciale pour la fourniture de services de construction (c'est-à-dire les travaux de construction et de génie civil, l'installation et l'assemblage, ainsi que les travaux d'achèvement et de finition).



- La fourniture transfrontalière et l'accès au marché sont garantis pour la fourniture de services de location d'équipements pour la construction et la démolition de bâtiments et de travaux de génie civil sans opérateur. Toutefois, l'établissement d'une présence commerciale est subordonné à la création d'une coentreprise dans laquelle la participation étrangère peut atteindre 49 %.

## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE

Les garanties données par la Namibie comprennent le plein accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux pour la fourniture de services liés à l'énergie mais limités aux services commerciaux suivants:



- Conseil en gestion lié au secteur de l'énergie et des mines, services liés au conseil en gestion pour le secteur de l'énergie, essais et analyses techniques, services connexes de conseil scientifique et technique: prospection pétrolière et gazière en mer; services liés à l'exploitation minière et à la distribution d'énergie; services connexes de conseil scientifique et technique (c'est-à-dire conseil géologique et géophysique, arpentage; cartographie; et services de conseil en matière d'environnement).

## SERVICES FINANCIERS

### Services d'assurance



- La fourniture transfrontalière des services n'est pas garantie.



- Il n'existe aucune limitation à l'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour l'établissement d'une présence commerciale en vue de fournir des services de nature complémentaire à l'assurance, y compris les services de courtage et d'agence.



- Pour les services d'assurance vie, accident, santé et non-vie, de réassurance et de rétrocession, les exigences suivantes doivent être respectées: l'acquisition d'actions ou de tout autre intérêt aboutissant à une participation de 25% doit être approuvée par le régulateur; toute entreprise doit céder à la société nationale de réassurance 20 % de la valeur de chaque contrat de réassurance et 18% de chaque police d'assurance émise/renouvelée.

### Services bancaires et autres services financiers



- Il n'existe aucun engagement garantissant la fourniture transfrontalière de services bancaires et d'autres services financiers.



- Une entité étrangère dans le secteur bancaire ne peut établir une succursale directe ou un bureau de représentation que si l'institution est enregistrée dans un État membre signataire du présent Protocole de la SADC.



## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES



- Il n'existe aucune limitation quant à l'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les services d'hôtellerie et de restauration, ainsi que pour les services des agences de voyage et des voyagistes.

## SERVICES DE TRANSPORT

### Transport aérien



- Les fournisseurs de services de la SADC se voient garantir un accès ouvert au marché et un traitement national identique pour la fourniture, la maintenance et la réparation d'aéronefs.

### Transport routier



- Il n'y a pas d'engagement en matière d'accès au marché pour la fourniture transfrontalière de services de transport routier, tels que l'entretien et la réparation des équipements de transport routier; à part cela, il n'y a pas de limitations.

### Services auxiliaires



- À l'exception de la fourniture transfrontalière, l'accès au marché et le traitement national sont garantis pour les services de manutention du fret à tous les modes de transport.



- Il n'y a pas de limitations sur les services d'agence de transport de fret.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Ministry of Industrialisation and Trade

**Adresse:** Bredan Simbwaye Building, Block B, Cnr. Dr. Kenneth Kaunda & Goether Street

Private Bag 13340 Windhoek, NAMIBIA

**Courriel:** Anna.Ashaanda@Mit.gov.na

**Telephone:** +264 61 283 7332/73/69

**Fax:** +264 61 220 227





# SEYCHELLES

## DONNÉES CLÉS



• **Victoria**  
Capitale

**455 km<sup>2</sup>**  
Superficie terrestre



**96%**  
Taux  
d'alphabétisation



Monnaie  
**Roupie seychelloise**

**2.6%**  
Inflation (2015)



**2.404 milliards USD**  
PIB

**4.3%**   
PIB (croissance annuel)

**114 millions d'USD**  
Flux nets d'IDE

**91,400**  
Population (2014)



**Ressources naturelles**  
Poisson, coprah,  
canneliers



**Principales industries**

Tourisme, transformation des noix de coco et de la vanille, cordages en coco, construction de bateaux, imprimerie, meubles, boissons, pêche, immobilier, services financiers non bancaires, etc. Services financiers non bancaires



**Principales exportações**

Thon en conserve, poisson congelé, écorce de cannelle, coprah, produits pétroliers (réexportations)



**UCT+4**  
Fuseau horaire



**TEMPÉRATURE A L'OMBRE**

**Climat**  
Les Seychelles se trouvent en dehors de la ceinture de cyclones et bénéficient d'un système météorologique stable. La température à l'ombre est d'environ 25 à 31 degrés Celsius pendant toute l'année.

**Principales destinations d'exportation**

France, Royaume-Uni, Japon, Italie



**Principales importations**

Machines et équipements, produits alimentaires, produits pétroliers, produits chimiques, autres produits manufacturés



**Provenance des principales importations**

Arabie Saoudite, Espagne, France

Source: Guide d'investissement de la SADC



La location de terrain d'un terrain à une entreprise étrangère et son renouvellement, aux Seychelles nécessite l'approbation du gouvernement mais il n'existe aucune garantie pour l'acquisition de terrains ou l'accès aux subventions par des étrangers.

Les Seychelles offrent les garanties suivantes en matière de mouvement des personnes:



- **Les visiteurs en déplacement professionnel** ainsi que les **installateurs et les** mainteneurs ont une garantie d'entrée et de séjour pour une période allant jusqu'à 90 jours.



- **Les personnes transférées à l'intérieur d'une entreprise** (directeurs, cadres et spécialistes) qui ont occupé un emploi antérieur pendant au moins 1 an renouvelable.



- **Prestataires de services contractuels** - pas plus de trois (3) contrats consécutifs de 2 ans chacun, soit un maximum de 6 ans; et **les professionnels indépendants** - pas plus de 180 jours.

Le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est pleinement garanti pour les catégories de personnes énumérées. Les prestataires de services de la SADC, y compris les personnes cherchant à fournir leurs services aux Seychelles, peuvent ne pas bénéficier des mêmes préférences que celles accordées aux commerçants des pays ayant conclu des traités d'investissement bilatéraux avec les Seychelles.





# DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX AUX SEYCHELLES

## SERVICES DE COMMUNICATION

### Services postaux et services de courrier



- Il n'existe aucune limitation en matière d'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les services postaux et de courrier, y compris les services de livraison express, par des opérateurs privés et publics.

### Services de télécommunication



- Il n'y a aucune limitation de l'accès au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux est garanti pour les services de télécommunication couvrant à la fois les services de base et les services à valeur ajoutée.

### Services audiovisuels



- Le marché des services audiovisuels est entièrement libéralisé, à l'exception de celui de la télédiffusion.

## SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA CONSTRUCTION

### Services de construction



- Les prestataires bénéficient d'un accès total au marché et du même traitement que les ressortissants nationaux en ce qui concerne la prestation de services de construction tels que les travaux de construction et de génie civil (classe I uniquement), l'étude de sites et la location d'équipements avec opérateur.

## Services professionnels



- Les prestataires bénéficient d'un accès ouvert au marché et du même traitement que celui réservé aux ressortissants nationaux pour la fourniture de services professionnels tels que les services d'architecture, d'ingénierie, d'ingénierie intégrée, d'urbanisme et d'architecture paysagère.

## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE



- Il n'y a pas de limitations pour la fourniture des services relatifs à l'énergie tels que la recherche et le développement pour le pétrole brut, le gaz naturel et le condensat (analyse des produits pétroliers, conseil en gestion lié à l'énergie et à l'exploitation minière, services liés au secteur du conseil en gestion uniquement, services liés à l'exploitation minière, services connexes de conseil scientifique et technique pour l'industrie du gaz, des mines et du pétrole ; et travaux de préparation de sites pour les services miniers et énergétiques.

## SERVICES FINANCIERS

### Services bancaires et autres



- La fourniture transfrontalière de services bancaires et autres services financiers n'est pas garantie, sauf pour les fonds de pension privés. Pour le reste, il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et les prestataires de services peuvent s'attendre à bénéficier du même traitement que les ressortissants nationaux.



## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES

### Services d'hôtellerie et de restauration



- Garantie totale fournie pour l'établissement d'installations (hôtels/logements) de plus de 15 unités à des fins de fourniture/location de logements meublés pour de longs séjours (à l'exclusion des unités et des pensions de famille et cabines).



- Les capitaux étrangers sont limités à 80% pour les établissements hôteliers de 16 à 24 unités (à l'exclusion des logements du personnel) situés sur les îles de Mahé, Praslin, La Digue, Silhouette, Cerf et Sainte-Anne.

### Restaurants et hébergement en motel



- Il n'y a pas de limites à l'accès au marché et les prestataires de services peuvent s'attendre à bénéficier du même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux pour les services de restauration (à l'exclusion des restaurants de moins de 21 couverts) et l'hébergement en motel (à l'exclusion des établissements de moins de 15 unités)

### Service de voyageur



- La participation étrangère dans une entreprise qui s'installe dans le pays est limitée à 49%. Il n'y a pas d'autres limitations à part celle-là.

## SERVICES DE TRANSPORTE

### Transportes maritimes



- Le plein accès au marché et le même traitement que les nationaux sont garantis en ce qui concerne le service de passagers et de fret.



- La participation étrangère est limitée à 49 % pour les établissements visant à offrir l'entretien et la réparation de navires (à l'exception des navires de moins de 60 mètres de long) et des services de sauvetage et de renflouement de navires.

### Services auxiliaires



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et les prestataires de services peuvent s'attendre à bénéficier du même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux pour les services auxiliaires à tous les modes de transport, tels que la manutention du fret, le stockage et l'entreposage, et les services de commissionnaires de transport.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Ministry of Finance, Economic Planning and Trade

**Adresse:** Liberty House, Independence Avenue  
C.P. 313, Victoria, Mahe

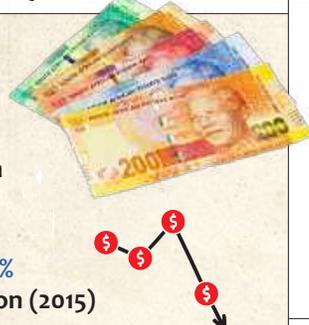
**Téléphone:** +248 438 2000

**Site Web:** <http://www.finance.gov.sc/>



# AFRIQUE DU SUD

## DONNÉES CLÉS

 <p>● Pretoria Capitale</p> <p><b>1.22</b> milhões de km<sup>2</sup> Superficie terrestre</p> 	<p><b>54</b> millions Population (2015)</p> 	<p>Fuseau horaire <b>UCT+2</b> en été (de septembre à avril)</p> 
 <p><b>94.3%</b> Taux d'alphabétisation</p>	<p><b>Ressources naturelles</b> Large éventail de minerais, dont : or, diamants gemmes, platine, manganèse, vanadium, or, chrome, antimoine, charbon, minerai de fer, nickel, phosphates, étain, éléments de terres rares, uranium, cuivre, sel, gaz naturel.</p> 	<p><b>Climat</b> L'Afrique du Sud est une région subtropicale dont le climat est modérée par l'océan sur les deux côtés du pays en forme de triangle et par le haut plateau intérieur. Ces éléments expliquent les conditions chaudes et tempérées si typiques de l'Afrique du Sud</p>
<p>Moeda Rand</p> <p><b>4.8%</b> Inflation (2015)</p>  <p><b>724</b> milliards d'USD PIB (2015)</p> <p><b>1.4%</b>  PIB (croissance annuel 2015)</p> <p><b>5.7</b> milliards d'USD Flux nets d'IDE (2014)</p>	<p><b>Industries principales</b> Exploitation minière (premier producteur mondial de platine, de chrome), assemblage automobile, métallurgie, machines, textile, fer et acier, produits chimiques, engrais, produits alimentaires, réparation de navires</p> 	<p><b>Principales destinations d'exportation</b> Chine, États-Unis, Japon, Botswana, Allemagne, Namibie et Inde</p> 
<p><b>Principales exportations</b> Minéraux et produits minéraux, métaux précieux (or, diamants, platine) et produits métalliques, produits chimiques et alimentaires, machines et équipements.</p> 	<p><b>Principales importations</b> Machines et équipements, produits chimiques, produits pétroliers, instruments scientifiques, denrées alimentaires.</p> 	<p><b>Principales importations</b> Chine, États-Unis, Japon, Allemagne, Royaume-Uni, Inde</p>

Source : Guide d'investissement de la SADC



Les possibilités d'emprunt local par une entreprise sud-africaine avec une participation étrangère de plus de 25% sont limitées. En général, l'Afrique du Sud garantit la présence temporaire, pour une période maximale de trois ans, sauf indication contraire, des catégories suivantes de travailleurs temporaires sans exiger le respect d'un examen des besoins économiques : les personnes transférées à l'intérieur d'une entreprise (cadres, gestionnaires, spécialistes et professionnels) et les personnes engagées dans un établissement (mais qui doivent être employées par la même entreprise/société de la SADC à l'extérieur du pays pendant au moins un (1) an avant la demande d'admission. La présence des vendeurs de services dans le pays est garantie jusqu'à 90 jours, et le même traitement que les nationaux est pleinement garanti pour toutes les catégories de travailleurs énumérées.

## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX EN AFRIQUE DU SUD

### SERVICES DE COMMUNICATION

#### Services de courrier



- Il n'y a aucune limitation de l'accès au marché et un traitement identique à celui des nationaux est garanti.

#### Services de télécommunication



- Pour les services de télécommunications (services de base et à valeur ajoutée), seules deux licences sont disponibles (télécommunications publiques commutées ou par satellite), tandis que trois licences sont disponibles pour les services cellulaires mobiles. Dans les deux cas, les investissements étrangers sont autorisés jusqu'à un maximum cumulé de 30 %.

#### Services audiovisuels



- Il n'y a pas de limitations pour la fourniture de services de messagerie électronique/ traitement de données.

### SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA CONSTRUCTION

#### Services de construction



- Il n'y a pas de limitations pour les services de construction tels que les travaux de construction générale pour le bâtiment, le génie civil, l'assemblage et l'installation, l'achèvement et la finition, et d'autres services de construction, par exemple la pré- montage sur le site de construction, commerce spécial et service de location de matériel de construction avec opérateur). Cependant, il n'y a pas d'engagement pour la fourniture transfrontalière en raison du manque de faisabilité technique.

#### Services professionnels



- La prestation de services d'ingénierie, d'ingénierie intégrée, d'urbanisme et d'architecture paysagère n'est soumise à aucune restriction. En ce qui concerne la fourniture transfrontalière de plans de construction de 500 m<sup>2</sup> et plus, les services d'un architecte enregistré localement doivent être utilisés.



## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE

- Outre les services couverts par les services de construction et les services professionnels connexes, l'Afrique du Sud a garanti un accès total au marché et le même traitement que celui accordé aux ressortissants nationaux pour la fourniture de:



- autres services aux entreprises - conseil en gestion, services liés au conseil en gestion, essais et analyses techniques et conseil scientifique et technique lié à l'ingénierie ;
- services de distribution - services de commerce de gros de combustibles solides, liquides et gazeux et de produits connexes, et vente au détail de fioul, de gaz en bouteille, de charbon et de bois), et
- services environnementaux (conseil uniquement) - nettoyage des gaz d'échappement.



- La fourniture transfrontalière de services liés à l'exploitation minière et à l'industrie manufacturière n'est pas garantie, bien qu'il n'y ait aucune limite à l'établissement d'une présence commerciale.

## SERVICES FINANCIERS

L'Afrique du Sud fait partie de la zone monétaire commune (ZMC), qui comprend Eswatini, le Lesotho et la Namibie. Tous les membres de la ZMC bénéficient d'un accès préférentiel aux marchés financiers et monétaires d'Afrique du Sud, et le transfert de fonds vers ou depuis ces pays est exempt de contrôle des changes.

### Services d'assurance

- L'acquisition d'actions ou de tout autre intérêt (par un résident ou un non-résident) dans un assureur enregistré en Afrique du Sud, qui aboutit à la détention de 25 % ou plus de toutes les actions ou de tout autre intérêt dans cette société, nécessite l'approbation écrite de l'autorité de réglementation et de l'organisme public, et une majorité des administrateurs et de l'actuaire légal doivent être résidents en Afrique du Sud.



- Les services transfrontaliers d'assurance-vie et non-vie, les services d'intermédiation en assurance et les services complémentaires et tous les assureurs (et les assureurs pour le compte desquels les polices sont vendues) offrant ces services doivent être constitués en société publique en Afrique du Sud et enregistrés auprès de l'Autorité de surveillance afin de pouvoir exercer des activités d'assurance dans le pays.



- Il n'y a pas de limitation sur la fourniture transfrontalière de réassurance bien qu'aucune garantie n'est donnée pour un traitement identique à celui accordé aux nationaux. En outre, les réassureurs doivent être constitués en société localement.

### Services bancaires et autres



- La fourniture transfrontalière de services bancaires et d'autres services financiers (à l'exclusion de l'assurance) n'est pas garantie, sauf pour la gestion d'actifs, les organismes de placement collectif et les services de conseil. L'obtention de ces services à l'étranger n'est autorisée que pour la gestion d'actifs, les organismes de placement collectif, la fourniture de services de conseil et le transfert d'informations financières et le traitement de données financières.



- Les transactions en devises étrangères en Afrique du Sud doivent être effectuées par l'intermédiaire d'un courtier agréé par la Reserve Bank, et seules les banques enregistrées pour opérer en Afrique du Sud et disposant du capital minimum requis peuvent demander l'autorisation d'être courtier en devises étrangères.



- Les services de garde de titres et d'instruments financiers (y compris les actions et les obligations) doivent être constitués en sociétés publiques en Afrique du Sud.



- Le commerce pour le compte de clients sur une bourse agréée, autre que pour les produits dérivés, nécessite la constitution d'une société à capital distinct en Afrique du Sud en tant que société publique ou privée, tandis que le commerce pour le compte de clients en produits dérivés sur une bourse agréée nécessite un enregistrement local.

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES



- L'Afrique du Sud garantit le plein accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux pour la fourniture des services d'hôtellerie et de restauration, d'agences de voyage et de voyagistes, et de guides touristiques.

## SERVICES DE TRANSPORT

### Transport maritime, transport par voies navigables intérieures, transport ferroviaire, transport routier, transport spatial



- Il n'existe aucune garantie pour la fourniture transfrontalière ou l'établissement d'une présence commerciale par les prestataires de services de transport maritime, transport par voies navigables intérieures, transport ferroviaire, transport routier, transport par pipeline et transport spatial.

## Services auxiliaires



- Il n'existe aucune garantie d'accès au marché ou de traitement identique à celui des ressortissants nationaux pour les services auxiliaires à tous les modes de transport (manutention, stockage et entreposage de marchandises, et services d'agence de transport), à l'exception de certains services

## Transport aérien



- La fourniture transfrontalière est garantie uniquement pour l'entretien et la réparation d'avions, mais pas pour la vente et le marketing ou les services de réservation par ordinateur.



- La participation étrangère est limitée à 49% pour les opérations en Afrique du Sud et à 25% pour les opérations à partir de l'Afrique du Sud vers des pays tiers dans le cas d'un établissement s'occupant de l'entretien et de la réparation d'avions ainsi que des services de réservation par ordinateur.

## Transport routier



- L'Afrique du Sud prévoit des exceptions pour les opérateurs de transport routier pour le transport de marchandises et de passagers vers ou depuis l'Afrique du Sud et entre des pays tiers sur la base d'accords existants avec certains pays. Les pays bénéficiaires de ces exemptions sont le Botswana, l'Eswatini, le Malawi, le Zimbabwe et d'autres pays d'Afrique sub-saharienne.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Department of Trade, Industry and Competition

**Adresse:** 12 Robert Sobukwe 77 Meintjies Street, Sunnyside, Pretoria Private Bag X84, Pretoria, Gauteng, 0001

**Téléphone:** +27 12 394 9500

**Website:** <http://www.thedtic.gov.za>



# RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

## DONNÉES CLÉS



● Dodoma  
Capitale

**947,300 km<sup>2</sup>**  
Superficie terrestre

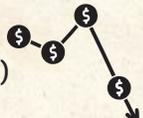


**80.3%**  
Taux  
d'alphabétisation



Monnaie  
Shillings tanzaniens (TZS)

**5.6%**  
Inflation (2015)



**138.3** milliards d'USD  
PIB (2014)

**7%**  
PIB (croissance annuel)



**2.04** milliards d'USD  
Flux nets d'IDE (2014)

**51.82** millions  
Population (2014)



**UTC +3**  
Fuseau horaire



**TROPICAL**  
Clima

### Ressources naturelles

Or, diamants, nickel, argent, uranium, cuivre, charbon ; gaz naturel et pierre précieuse Tanzanite, que l'on ne trouve nulle part ailleurs dans le monde



### Industries principales

Textile, biens de consommation légers, agriculture, métaux précieux et pierres précieuses



### Principales exportações

Or, tabac, café, coton, noix de cajou, thé et clous de girofle.



### Principales destinations d'exportation

Inde, Afrique du Sud, Chine, Kenya et Japon



### Principales importations

Huile raffinée, huile de palme, blé



### Provenance des principales importations

Inde, Chine, Emirats arabes unis, Suisse, Kenya

Source: Guide d'investissement de la SADC



La Tanzanie exige que tous les établissements étrangers soient enregistrés dans le pays et qu'ils détiennent une licence d'opération délivrée par les autorités tanzaniennes. L'approbation du gouvernement est requise pour l'acquisition d'entreprises nationales et les fusions, ainsi que pour la location de terrains par des étrangers ou des entreprises étrangères (lorsque la participation étrangère est de 51% ou plus) mais un examen de besoins économiques s'applique dans le cas des biens immobiliers. Les fournisseurs de services étrangers sont tenus de transférer des technologies et des compétences aux locaux. L'accès aux subventions n'est pas garanti pour les étrangers.

La Tanzanie garantit l'accès des catégories suivantes de travailleurs temporaires:

-  ● **Les visiteurs d'affaires** pour une période de 90 jours maximum par période de 365 jours, sans renouvellement.
-  ● **Personnes transférées à l'intérieur d'une entreprise**, telles que les cadres, les gestionnaires et les spécialistes : uniquement pour des séjours de courte période allant jusqu'à neuf (9) mois.

-  ● **Prestataires de services contractuels** Les fournisseurs de services contractuels peuvent séjourner dans le pays pendant une période allant jusqu'à 2 ans uniquement dans les secteurs spécifiques pour lesquels le contrat a été conclu et les employés doivent avoir des qualifications éducatives et professionnelles appropriées en rapport avec les services à fournir et l'approbation de l'autorité compétente est requise.

Le même traitement que les nationaux est garanti pour toutes les catégories de travailleurs temporaires énumérées.





# DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX EN TANZANIE

## SERVICES DE COMMUNICATION

### Services de courrier



- Le plein accès au marché et le même traitement que les nationaux sont garantis.

### Services de télécommunication



- La participation maximale des fournisseurs de la SADC ne doit pas dépasser 75 % des actions libérées de la société.

### Services audiovisuels



- Il n'existe aucune limitation en matière d'accès au marché et un traitement identique à celui appliqué aux nationaux est garanti pour la fourniture transfrontalière de services audiovisuels tels que les services de radio et de télévision, et les services de transmission de radio et de télévision, toutefois, la participation des capitaux étrangers est limitée à 49% pour l'établissement d'une présence commerciale.

## SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA CONSTRUCTION

### Services de construction



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux est garanti pour l'établissement d'une présence commerciale en vue de la prestation de services de construction pour les travaux de classe 1 uniquement (tels que définis sur la base d'un projet de toute valeur dans le type de travail respectif) dans la construction générale pour le bâtiment et le génie civil, l'installation, l'assemblage et le montage de constructions préfabriquées, l'achèvement et la finition de bâtiments, et d'autres services, c'est-à-dire les travaux de pré-montage sur le site de construction, et le commerce spécial. Cependant, il n'y a pas d'engagement pour la fourniture transfrontalière de ces produits.

## Services professionnels



- Aucune garantie n'est prévue pour la fourniture transfrontalière de services professionnels, tels que les services d'architecture, d'ingénierie, d'ingénierie intégrée et d'urbanisme ; toutefois, des garanties d'accès au marché sont prévues et le même traitement accordé aux ressortissants nationaux en ce qui concerne l'établissement d'une présence commerciale est garanti.

## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux est garanti pour l'établissement d'une présence commerciale pour les services de conseil liés à l'énergie, les projets industriels et manufacturiers, le transport du pétrole et du gaz, l'énergie électrique et d'autres projets, entre autres. L'étendue de la couverture pour les services relatifs à l'énergie est limitée aux services de classe 1 (tels que définis sur la base d'un projet de n'importe quelle valeur dans le type de travail respectif). Il n'y a, en outre, aucun engagement pour la fourniture transfrontalière de ces mêmes services.



- Il n'y a pas de garantie sur la fourniture transfrontalière de services liés à l'exploitation minière et à l'industrie manufacturière, bien qu'il n'y ait pas de limitations sur l'établissement d'une présence commerciale.



## SERVICES FINANCIERS

### Services d'assurance



- Il n'y a pas d'engagement sur la fourniture transfrontalière de services d'assurance tels que les services d'assurance vie, accident et santé ; l'assurance non-vie ; la réassurance et la rétrocession et les services auxiliaires de l'assurance (y compris le courtage et l'agence).



- Au moins un tiers du bloc de contrôle, que ce soit en termes d'actions, de capital libéré ou de droits de vote, doit être détenu par des citoyens tanzaniens, et au moins un tiers des membres du Conseil d'administration doivent être des citoyens tanzaniens.

### Services bancaires et autres



- Un établissement bancaire ne peut pas employer plus de cinq étrangers et au moins deux membres du conseil d'administration doivent être des citoyens.

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES



- La Tanzanie garantit le plein accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux dans la fourniture de services touristiques tels que les hôtels et les restaurants, et les services de voyagistes. Toutefois, le champ d'application de l'engagement couvre les hôtels et les restaurants de 3 étoiles et plus, mais de 4 étoiles et plus pour les îles, les parcs nationaux et les réserves de chasse ; et les services de voyagistes en Tanzanie continentale uniquement.

## SERVICES DE TRANSPORT

### Transport maritime et fluvial



- Il n'y a pas de limitations à l'accès au marché pour les services de transport maritime et par voies navigables intérieures tels que le transport de passagers et de marchandises, la location de navires maritimes avec équipage mais le traitement national pour l'établissement d'une présence commerciale est subordonné à la condition qu'un navire batte le pavillon tanzanien et que sept (7) des dix (10) postes de direction soient occupés. (7) des 10 postes de direction soient occupés par des citoyens tanzaniens.

### Transport aérien



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché et le même traitement que les nationaux est garanti pour les services de transport aérien tels que l'entretien et la réparation des avions.

### Transport routier



- La fourniture transfrontalière de services de transport routier tels que le transport de passagers et de marchandises n'est pas garantie, pas plus que l'accès au marché ou le traitement national pour l'établissement d'une présence commerciale.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Director of Trade Integration, Ministry for Industry and Trade

**Adresse:** Government City, Mtumba Area  
C.P. 2996, Zomba

**Email:** ps@mit.go.tz cc: dti@mit.go.tz

**Téléphone:** +255 262963470





# ZAMBIE

## DONNÉES CLÉS



• Lusaka  
Capitale

**752,000** km<sup>2</sup>  
Superficie terrestre



**68%**

Taux  
d'alphabétisation

Monnaie  
Kwacha zambien



**10.1%**  
Inflação (2015)



**21.2** milliards d'USD  
PIB (2015)

**3.2%**  
PIB (crescimento anual,  
2015)



**3.2** milliards d'USD  
Fluxo líquido de IDE (2014)

**15.72** million  
Population (2014)



**Ressources naturelles**

Cuivre, cobalt, charbon, émeraude,  
or, eau, faune, bois d'œuvre



**Principais indústrias**

Exploitation minière et  
traitement du cuivre,  
construction, alimentation,  
boissons



**Principais exportações**

Cobre refinado, cobre  
em bruto, tabaco em  
bruto, cobalto e ácido  
sulfúrico



**UTC +2**

Fuseau horaire



**SUB-TROPICAL**

Climat



La position géographique  
de la Zambie et son altitude  
élevée confèrent au pays une  
végétation et des conditions  
climatiques subtropicales

**Principales destinations  
d'exportation**

Suisse, Chine, République  
démocratique du Congo,  
Afrique du Sud, Australie



**Principales importations**

Minerai de cuivre, pétrole  
raffiné, camions de  
livraison, structures en  
fer, gros véhicules de  
construction.



**Principales origines  
des importations**

Afrique du Sud, République  
démocratique du Congo,  
Chine, Kenya, Inde.

Source: Guide d'investissement de la SADC



L'enregistrement et/ou la constitution en société en Zambie est obligatoire pour les entreprises étrangères souhaitant opérer dans tous les secteurs, à l'exception des secteurs de la construction et du tourisme, dans lesquels cette exigence est facultative. Pour une société enregistrée, le secrétaire de la société et la moitié des directeurs, incluant le directeur général, et pour les succursales, au moins un (1) directeur doit être résident.<sup>9</sup>

Garanties régissant l'entrée des travailleurs temporaires:



- **Visiteurs d'affaires, fournisseurs de services contractuels et indépendants** - jusqu'à 30 jours par période de 12 mois.



- **Personnes transférées à l'intérieur d'une entreprise** (cadres, gestionnaires et spécialistes) - jusqu'à 2 ans, renouvelable pour 2 ans.

Le même traitement que les ressortissants nationaux est pleinement garanti pour les catégories de travailleurs temporaires énumérées, sauf que les personnes mutées à l'intérieur d'une entreprise et possédant des compétences supérieures doivent former des Zambiens pour leur permettre d'assumer des rôles spécialisés.

## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX EN ZAMBIE

### SERVICES DE COMMUNICATION

#### Services de courrier



- Les services de courrier tels que les services de courrier multimodal pour la réexpédition d'articles pesant plus de 1 kg ne font l'objet d'aucune restriction d'accès au marché et le même traitement que les nationaux est garanti pour la fourniture transfrontalière et l'établissement d'une présence commerciale.

#### Services de télécommunication



- Il n'existe aucune limitation de l'accès au marché pour les services de télécommunications couvrant la téléphonie vocale, les canaux loués pour la transmission de données, les services à valeur ajoutée et les autres services (c'est-à-dire la radiomessagerie et la téléconférence), si ce n'est qu'une licence supplémentaire pour l'établissement d'une présence commerciale en vue de fournir des services de téléphonie mobile vocale publics et fixes, mobiles et par satellite est soumise à un examen des besoins économiques (ENT).<sup>10</sup>

### SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA CONSTRUCTION

#### Services professionnels



- Pour les services professionnels tels que les services d'architecture et d'ingénierie, il n'existe aucune restriction d'accès au marché ou de traitement national pour la fourniture de services d'ingénierie. Le champ d'application des services d'architecture est toutefois limité aux projets de construction non résidentielle - bureaux (plus de 10 000 m<sup>2</sup>), commerces de détail (plus de 20 000 m<sup>2</sup>), hôtels (plus de 20 000 m<sup>2</sup>), centres de congrès (plus de 30 000 m<sup>2</sup>), centre de soins de santé (plus de 40 000 m<sup>2</sup>) et des locaux destinés au divertissement, aux loisirs (plus de 25 000 m<sup>2</sup>). Les édifices culturels sont exclus.



- La fourniture transfrontalière requiert les services d'un architecte enregistré localement, tandis que l'établissement d'une présence commerciale est soumis à une coentreprise, sur la base d'un projet, avec une participation étrangère pouvant atteindre 49 %. Lorsqu'une relocalisation temporaire est nécessaire, un architecte étranger est tenu de s'associer à un architecte enregistré localement sur une base contractuelle et spécifique au projet.

<sup>9</sup> Cette exigence ne s'applique pas aux fournisseurs de services tels que la comptabilité, les services médicaux et dentaires, ceux des sages-femmes, des infirmiers, des physiothérapeutes et des paramédicaux, les services d'analyse et de tests techniques, les services liés à l'exploitation minière, la construction et l'ingénierie-connexes, les services bancaires, hospitalières, les autres services de santé humaine, le tourisme et les voyages.

<sup>10</sup> Les tests des besoins économiques sont entrepris périodiquement et prennent en compte les éléments suivants : disponibilité du spectre, niveaux de population, revenu par habitant, base d'abonnés, niveaux de pénétration du marché, niveaux de concurrence, couverture nationale et niveaux de tarifs.



## Services de construction



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que les nationaux est garanti pour la fourniture de services de construction tels que les travaux généraux de construction de bâtiments et de génie civil, l'assemblage et l'installation, l'achèvement et la finition de bâtiments, et d'autres services (préparation de sites, commerce spécial et location de matériel de construction sans opérateur).

## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que les nationaux pour la fourniture des services suivants relatifs à l'énergie: essais et analyses techniques et des services liés à l'exploitation minière; la construction; la transmission et la distribution d'électricité (pour compte propre), le commerce de gros lié aux produits du charbon et de la tourbe, et au pétrole brut et au gaz naturel; le transport par pipeline du pétrole et du gaz naturel; et les services de fabrication de produits pétroliers raffinés.

## SERVICES FINANCIERS

### Services bancaires et autres



- Les entités juridiques doivent être enregistrées, autorisées ou désignées par l'autorité compétente en Zambie pour fournir des services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion des services d'assurance).



- L'acquisition de plus de 25 % d'actions avec droit de vote dans une banque/ institution financière ne peut se faire qu'avec l'approbation préalable de la Banque de Zambie, sauf si elle est cotée sur une bourse de valeurs reconnue. En outre, le traitement national sera accordé à ceux qui répondent aux exigences spécifiques en matière de parts de vote prescrites par la banque centrale.

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES



- La Zambie garantit l'absence de limitations pour la fourniture de services d'hôtellerie et de restauration, d'agences de voyage et de voyagistes, de guides touristiques et d'autres services touristiques.

## SERVICES DE TRANSPORT

### Transport fluvial



- Para o transporte por vias interiores navegáveis, tais como o transporte de passageiros em ferries e o transporte de mercadorias congeladas ou refrigeradas, não há garantia de transporte transfronteiriço de mercadorias nem garantia de tratamento nacional para o estabelecimento de presença comercial para o transporte de passageiros.

### Services de transport routier



- Il n'existe pas de garantie pour la fourniture transfrontalière de services de transport routier tels que le transport de fret de liquide de construction ou de gaz et le fret conteneurisé (à l'exclusion du cabotage), tandis que la participation étrangère maximale en cas de présence commerciale est limitée à 25 % et que les administrateurs doivent être exclusivement zambiens.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Ministry of Commerce, Trade and Industry

**Adresse:** New Government Complex 8th, 9th and 10th floors, Nasser Road C.P. 31968 Lusaka, Zâmbia

**Courriel:** info@MCTI.gov.zm

**Téléphone:** +260 211 228301/9

**Fax:** +260 211 226984



# ZIMBABWE

## DONNÉES CLÉS

 <p>● Harare Capitale</p>	<p><b>14.1 millions</b> Population (est. de 2015)</p> 	<p><b>UCT+2</b> Fuseau horaire</p> 
<p><b>390,580 km<sup>2</sup></b> Superficie terrestre</p>  <p><b>97%</b> Taux d'alphabétisation</p> 	<p><b>Ressources naturelles</b></p> <p>Charbon, diamants, minerai de fer, zinc, étain, minerais de chrome, amiante, or, nickel, métaux du groupe platine</p> 	<p><b>Principales destinations d'exportation</b></p> <p>Afrique du Sud, Mozambique, Émirats arabes unis, Zambie</p> 
<p><b>Monnaie</b> Système multidevises (USD, Rand, GBP, Euro)</p>  <p><b>1%</b> Inflation (2015)</p>  <p><b>4.1 milliards d'USD</b> GDP</p> <p><b>1.5%</b>  PIB (croissance annuel 2015)</p> <p><b>535 millions d'USD</b> Flux nets d'IDE</p>	<p><b>Industries principales</b></p> <p>Agriculture, industrie manufacturière, tourisme</p>  <p><b>Principales exportations</b></p> <p>Tabac, minéraux, minerais, sla et cendres, fer et acier</p> 	<p><b>Principales importations</b></p> <p>Machines, carburant, véhicules à moteur, céréales</p>  <p><b>Provenance des principales importations</b></p> <p>Afrique du Sud, Royaume-Uni, États-Unis, d'Amérique, Argentine, Allemagne, Japon</p>

Source: Guide d'investissement de la SADC



L'achat des actions de sociétés cotées en bourse par des investisseurs étrangers est limité à 49%, en plus de toute participation étrangère existante dans une société. Un seul investisseur ne peut toutefois pas acquérir plus de 15% des actions offertes.

La garantie pour les catégories de travailleurs temporaires est la suivante:



- **Les visiteurs se déplaçant pour affaires**, jusqu'à 90 jours sur 365 jours, mais la durée de chaque visite ne doit pas dépasser 30 jours.



- **Fournisseurs de services contractuels et indépendants** - jusqu'à 180 jours renouvelables pour 180 autres jours.



- **Personnes transférées à l'intérieur d'une entreprise** (cadres, gestionnaires et spécialistes) - jusqu'à 2 ans, renouvelable pour 2 ans.

Le même traitement que les ressortissants nationaux est pleinement garanti pour les visiteurs en déplacement professionnel, les cadres et les dirigeants, mais les spécialistes doivent former et transférer leurs connaissances et compétences spécialisées à un ressortissant zimbabwéen.

## DÉBOUCHÉS COMMERCIAUX AU ZIMBABWE

### SERVICES DE COMMUNICATION

#### Services postaux et services de courrier



- Il n'y a pas de limitations à l'accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux est garanti pour la fourniture transfrontalière et l'établissement d'une présence commerciale pour les services postaux et de courrier, notamment pour les services de livraison express.

#### Telecommunications services



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que les nationaux est garanti pour la fourniture transfrontalière et l'établissement d'une présence commerciale pour la fourniture de services de télécommunication.

#### Services audiovisuels



- La fourniture transfrontalière de services audiovisuels est garantie avec un accès complet au marché et un traitement identique à celui accordé aux nationaux, sauf pour l'enregistrement en direct. L'établissement d'une présence commerciale par une entreprise de la SADC est toutefois soumis à l'exigence d'un partenariat en coentreprise avec une participation étrangère limitée à 49 %.



## SERVICES DE CONSTRUCTION ET SERVICES RELATIFS A LA CONSTRUCTION

### Services professionnels



- Aucune garantie n'est prévue pour la fourniture transfrontalière de services professionnels tels que les services d'architecture pour les projets de construction non résidentiels et les services d'ingénierie pour les projets industriels et de fabrication. L'établissement d'une présence commerciale est soumis à une participation étrangère maximale de 49 %.

### Services de construction



- Il n'y a pas de limitations à l'établissement d'une présence commerciale pour les travaux de construction, mais il n'y a pas d'engagement pour la fourniture transfrontalière en la matière.



- Il n'y a pas d'engagement pour la fourniture transfrontalière de services de construction d'installations sportives et récréatives de plein air et autres travaux de génie civil, tandis que l'établissement d'une présence commerciale est soumis à une coentreprise dont la participation étrangère peut atteindre 49%.

## SERVICES RELATIFS A L'ENERGIE



- Le Zimbabwe garantit le plein accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux pour la fourniture de tests et d'analyses techniques, la fabrication de produits pétroliers raffinés, les services d'appui à la transmission et à la distribution d'électricité ; et les services de conseil en gestion, de conseil aux entreprises et autres services de gestion, à l'exception des services de gestion de projets de construction.

## SERVICES FINANCIERS



La participation étrangère au capital des institutions financières est limitée à 60 % pour les services bancaires et autres services financiers (à l'exclusion des services d'assurance).

## SERVICES DE TOURISME ET SERVICES RELATIFS AUX VOYAGES



- Não existem limitações de acesso ao mercado e o mesmo tratamento que é reservado aos cidadãos nacionais é garantido para serviços de hotelaria e restauração, de agências de viagens e operadores turísticos, e de guias turísticos.

## SERVICES DE TRANSPORT

### Services de transport par voies navigables intérieures



- Il n'y a pas d'engagement sur la fourniture transfrontalière de services de transport de passagers et de marchandises, tandis que l'établissement d'une présence commerciale est soumis à l'exigence d'une coentreprise dont le partenariat étranger peut atteindre 49 %.

### Transport aérien



- Il n'y a pas de limitations d'accès au marché et le même traitement que les ressortissants nationaux est garanti pour les services de transport aérien tels que les systèmes informatisés de réservation (SIR), l'entretien et la réparation des avions, et la vente et le marketing de services de transport aérien.

### Transport ferroviaire



- Il n'y a pas de limitations à la fourniture transfrontalière de services de transport ferroviaire, tels que l'entretien et la réparation d'équipements ferroviaires, et de services de transport de passagers et de marchandises. L'établissement d'une présence commerciale est soumis à l'exigence d'une coentreprise dont le partenariat étranger peut atteindre 49 %.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

**Organisation:** Ministry of Foreign Affairs and International Trade

**Adresse:** C.P. 4240. Munhumutapa Building Samora Machel Avenue/Sam Nujoma Street, Harare

**Email:** tradediaspora@zimfa.gov.zw  
tradediaspora@gmail.com

**Téléphone:** +263 242 794681-6 / +263 242 793372-5







## COMMUNAUTÉ DE DÉVELOPPEMENT DE L'AFRIQUE AUSTRALE

### VERS UN AVENIR COMMUN

La Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) est une organisation intergouvernementale dont le siège se trouve à Gaborone (Botswana). Elle a pour objectif de favoriser la coopération et l'intégration socio-économique régionale ainsi que la coopération politique et sécuritaire entre 16 pays d'Afrique australe.

 Facebook: [sadc.int/](https://www.facebook.com/sadc.int/)

 Twitter: [@SADC\\_News](https://twitter.com/SADC_News)

 Email: [registry@sadc.int](mailto:registry@sadc.int)

 Website: [www.sadc.int](http://www.sadc.int)

 SADC House  
Plot No. 54385  
Central Business District  
Gaborone, Botswana

 Tel: +267 395 1863

 Fax: +267 397 2848  
+267 318 1070

 Private Bag 0095  
Gaborone, Botswana



Implemented by:



ISBN: 978-99968-919-4-6